

Agriculture et agroalimentaire : choisir l'avenir

Document de consultation



Commission sur l'avenir de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois



Sommaire

Une invitation à participer **3**

- 1 Les besoins alimentaires de la population **6**
- 2 La production agricole **9**
- 3 La transformation alimentaire **15**
- 4 La distribution des produits alimentaires **18**
- 5 Le commerce extérieur de produits agricoles et agroalimentaires **22**
- 6 Le développement des ressources humaines **25**
- 7 L'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement **29**
- 8 La santé et les préoccupations des consommateurs **33**
- 9 La ruralité et le développement régional **37**
- 10 La gouvernance **40**

Comment participer **43**

Références **46**

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Jean Pronovost, *président*
Mario Dumais, *commissaire*
Pascale Tremblay, *commissaire*
Suzanne Dion, *secrétaire générale*

RECHERCHE ET RÉDACTION

Denis Cormier, *directeur de la recherche*
Jean Dionne, *directeur des communications*
Jean-François Aubin, *analyste*
Jacques Bélanger, *analyste*
Michel Carignan, *analyste*
Bertrand Venne, *analyste*

CONTRIBUTION

Eco Ressources Consultants

COORDINATION DE LA PRODUCTION

Gino Desrosiers, *conseiller en communications*

SOUTIEN TECHNIQUE

Odette Côté, *adjointe administrative*
Sylvie Jolicoeur, *adjointe administrative*
France Pelletier, *conseillère en communications*

RÉVISION LINGUISTIQUE

Pierre Senéchal

TRADUCTION ANGLAISE

Benjamin Waterhouse

CONCEPTION GRAPHIQUE

Folio et Garetti

PHOTOS

Guy Tessier

This document is also available in English

© Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, janvier 2007

ISBN 978-2-550-48759-3 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-48760-9 (PDF)

Une invitation à participer

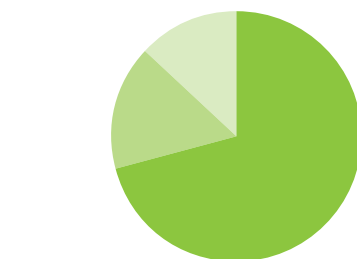
L'agriculture et l'agroalimentaire québécois ont pour mission première de contribuer à nourrir les gens d'ici et d'ailleurs. Tout en répondant à notre besoin vital de nourriture, le secteur produit aussi des biens non comestibles comme des fibres, des produits de l'horticulture ornementale et des bioénergies. Ce faisant, il se situe au cœur d'enjeux sociaux qui nous concernent tous et toutes.

La production, la transformation et la distribution, incluant l'hôtellerie, la restauration et les institutions (HRI), sont des activités économiques génératrices de richesse, d'emplois et d'exportations. Le secteur agroalimentaire emploie au Québec 452 000 personnes.

Pour ceux et celles qui la pratiquent et en vivent, l'agriculture est un mode de vie, source de nombreuses satisfactions personnelles et familiales. Y réussir requiert plusieurs compétences. La formation, le conseil, la recherche et l'innovation en constituent donc des éléments stratégiques.

En 2001, le Québec comptait quelque 47 390 producteurs et productrices agricoles travaillant dans 30 539 entreprises agricoles.

Graphique 1 – RÉPARTITION DES EMPLOIS DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE AU QUÉBEC



Distribution et HRI : 71 %
Transformation : 16 %
Production : 13 %

L'agriculture est l'assise territoriale de la ruralité québécoise. Par définition, elle est le premier et le plus stable des facteurs d'occupation dynamique du territoire. Elle contribue largement à façonner son paysage et à développer son économie.

Parce qu'elle occupe une grande partie du territoire habité du Québec, l'agriculture a un impact déterminant sur notre environnement. Des modes de production agricole respectueux de la qualité de l'eau, du sol et de l'air bénéficient à toute la population.

L'agriculture et l'agroalimentaire sont au cœur de toute stratégie de protection et de promotion de la santé. Bien en amont des soins médicaux, l'adoption de saines habitudes de vie, notamment par la consommation d'aliments sains et variés, est un facteur déterminant de notre santé individuelle et collective.

Pour chacun de ces enjeux, nous observons des difficultés et des turbulences. Plusieurs acteurs utilisent même le mot crise. Lorsqu'il a présenté au public les membres de la Commission, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Yvon Vallières, a d'ailleurs fait les observations suivantes :

« Nous vivons un resserrement continu de l'environnement d'affaires : crise des revenus agricoles; faiblesse chronique des prix dans les céréales; difficulté dans le secteur du porc; crise de la vache folle; menace à la gestion de l'offre; force de la devise canadienne. On note aussi bon nombre de paradoxes : prix des terres en hausse; augmentation de la valeur des quotas; progression des ventes agricoles. De plus, des épisodes de crises à court terme dissimulent des tendances lourdes à long terme : plafonnement des prix agricoles; hausse des coûts; montée de la concurrence ».

Au fil des années, les attentes de la société à l'égard des hommes et des femmes qui ont pour profession de nourrir la population se sont accrues et complexifiées. La santé financière précaire des fermes, les taux d'endettement, les niveaux importants de stress vécus par les familles agricoles ainsi que les problèmes de relève font partie des problématiques fréquemment soulevées.

La profession d'agriculteur est exigeante en temps, en formation ainsi qu'en investissements personnels et financiers. Nous attendons de ceux qui la pratiquent qu'ils produisent toujours plus efficacement en quantité et en qualité, qu'ils répondent aux goûts de plus en plus variés des consommateurs et qu'ils contribuent vigoureusement à la croissance de nos exportations. Ceci, dans un contexte de compétition mondiale où les prix des denrées alimentaires ont tendance à stagner, voire à baisser, alors que ceux des facteurs de production augmentent.

Dans le monde rural, l'agriculture n'est plus seule ni même majoritaire. Des citoyens s'y installent et les habitants des milieux périurbains ainsi que d'autres citoyens ruraux y affirment de nouvelles valeurs. Ils posent aussi de nouvelles exigences quant à la minimisation des impacts de la production agricole sur la qualité de l'environnement.

Aujourd'hui, la population agricole du Québec ne représente plus que 6,4 % de la population rurale.

La taille des fermes augmente alors que leur nombre diminue de façon constante. Cela n'est pas sans conséquence sur le dynamisme des communautés rurales.

Les préoccupations croissantes de la population à l'égard de la santé et de la qualité de son alimentation interpellent aussi directement l'agriculture et l'industrie alimentaire. Nous notons, à l'occasion, une érosion du lien de confiance qui lie le consommateur à la chaîne bioalimentaire de production, de transformation et de distribution.

Certains sont convaincus que certaines des innovations technologiques, l'introduction des organismes génétiquement modifiés (OGM) par exemple, constituent une menace pour la santé humaine, celle des troupeaux ainsi que pour la diversité biologique et l'environnement.

Les transformateurs, quant à eux, se sentent coincés entre les producteurs, les distributeurs et les exigences de la concurrence internationale.

Certains observateurs croient qu'il est temps d'examiner la gouvernance des institutions du secteur. Est-ce que les relations entre les acteurs et la répartition des rôles doivent être actualisées pour mieux répondre aux défis de l'avenir?

Dans ce contexte, le gouvernement du Québec nous a confié le mandat :

- de dresser un état de situation des enjeux et des défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois;
- d'examiner l'efficacité des interventions publiques actuellement en place;
- d'établir un diagnostic;
- de faire des recommandations en tenant compte des défis de la compétitivité et des revenus agricoles, des attentes sociétales et de la mise en valeur des potentiels régionaux.

Pour mener à bien ce mandat, nous tiendrons des consultations à la grandeur du Québec de façon à permettre à tous ceux qui le souhaitent de s'exprimer. Dans le même ordre d'idées, nous ferons un effort délibéré pour examiner toutes les dimensions des problèmes traités et recueillir systématiquement les différents points de vue. Nous favoriserons le dialogue, la conciliation des points de vue, l'équilibre des solutions et, autant que faire se peut, l'articulation de consensus viables.

C'est dans cet esprit que nous avons préparé le présent document de consultation. Il comprend dix chapitres portant sur des thématiques précises telles que la production, la transformation, l'environnement, etc. Des problématiques comme la santé, l'innovation, la rentabilité et la relève concernent plus d'une thématique et sont évoquées en différents endroits. Chaque chapitre inclut des constats généralement reconnus ou fréquemment avancés, des données qui illustrent des tendances et des questions soumises à la consultation. Ces données, notons-le, sont souvent des valeurs moyennes qui ne reflètent pas toujours toutes les particularités du secteur, les spécificités liées aux productions, aux réalités régionales, à la taille des entreprises, etc.

Nous ne prétendons en rien à l'exhaustivité et ne voulons surtout pas préjuger des conclusions de notre démarche, ni des recommandations qui en découleront. L'objet du présent document est de dresser un tableau synthèse susceptible de déclencher et de soutenir la discussion. Ce tableau est conçu de façon à aider les participants à dégager une vision et des lignes directrices ainsi qu'à proposer des choix.

Le gouvernement du Québec nous invite à élaborer ensemble les principaux éléments d'une vision renouvelée de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Nous sommes persuadés que, pour y parvenir, la voie des échanges ouverts, transparents et rigoureux est la meilleure.

C'est dans cet esprit que vous sont soumises les observations et les questions qui suivent et que vous êtes instamment conviés à participer aux travaux de la Commission.

Les besoins alimentaires de la population

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois répond aux besoins des gens d'ici et d'ailleurs. Dans un monde

d'interrelations, il participe à un réseau d'échanges économiques qui ont cours à la fois sur les marchés québécois, canadiens et internationaux. Les exportations et les importations qui sont ainsi effectuées contribuent à répondre à des besoins alimentaires.

La population doit non seulement être nourrie, elle doit aussi être bien nourrie. Les taux croissants d'obésité et de diabète observés dans la population et les problèmes cardio-vasculaires qui leur sont liés, créent des enjeux de santé publique qui interpellent le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Un de ces enjeux consiste à créer des environnements propices à l'adoption, par le plus grand nombre possible, de saines habitudes alimentaires.

LE MARCHÉ QUÉBÉCOIS

Certaines caractéristiques sociodémographiques exercent une influence sur les besoins alimentaires. Compte tenu de la stabilité de la population et du niveau de consommation déjà atteint, le volume de la consommation alimentaire québécoise plafonnera.

Les Québécois et les Canadiens consacrent à l'alimentation une part de moins en moins grande de leurs dépenses. Cette proportion est passée, en moyenne au Québec, de 13,2 % à 12,5 %, entre 1997 et 2004. Au Canada, elle est passée, pour la même période, de 11,5 % à 10,9 %.¹

L'augmentation de l'espérance de vie et de l'âge moyen de la population, la diminution de la taille des ménages, l'accroissement du niveau d'éducation et le changement des systèmes de valeurs, ainsi que la diversité culturelle, influenceront sur la nature de la demande alimentaire.

Nous observons un vieillissement de la population au Québec et au Canada. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit que la proportion de la population âgée de 50 ans et plus, qui était de 31 % en 2001, atteindra 44 % en 2036.² Les premiers *baby-boomers* entrent dans la soixantaine en 2006 et rejoignent progressivement les rangs des retraités. Nous constatons également que, depuis 20 ans, la proportion de la population québécoise de 65 ans et plus augmente tandis que celle de moins de 15 ans diminue.

Selon les projections de l'ISQ, dès 2010, le nombre de personnes de 65 ans et plus dépassera celui des 15 ans et moins.

Selon le scénario de référence utilisé par l'ISQ pour prévoir la tendance démographique, la population du Québec devrait cesser de croître en 2031 alors qu'elle atteindra tout près de 8,1 millions de personnes.³ Selon les mêmes prévisions, la courbe démographique suivra par la suite une pente descendante, d'abord plutôt faible, puis de plus en plus marquée.

En raison de ce vieillissement, la consommation alimentaire québécoise offrira vraisemblablement des perspectives de développement pour des produits qui répondront à des préoccupations de la population à l'égard de la santé et du vieillissement.

Les consommateurs sont de plus en plus sensibles à la composition et à la valeur nutritionnelle des aliments et recherchent un meilleur équilibre alimentaire. Les consommateurs affichent aussi des préoccupations de plus en plus affirmées pour la qualité et l'innocuité des aliments. Face à une population qui cherche à demeurer active et en santé le plus longtemps possible, l'agriculture et l'agroalimentaire devront vraisemblablement miser de plus en plus sur les caractéristiques qualitatives de leurs produits.

L'obésité et ses complications, ainsi que plusieurs problèmes cardio-vasculaires ont des déterminants alimentaires importants qui sont assez bien compris par les scientifiques et la population en général. La consommation alimentaire québécoise offrira vraisemblablement des perspectives de développement pour des produits qui répondront à ces préoccupations sociales.

Les familles sont plus occupées et leur emploi du temps est de plus en plus chargé. Les deux conjoints travaillent et disposent de moins de temps à consacrer à la préparation des repas. Ces tendances se font sentir depuis quelque temps déjà et tout indique qu'elles demeureront prépondérantes. Dans ce contexte, le consommateur recherche des aliments sains, rapides et faciles à préparer.

Nous assistons aussi à une diminution du nombre de personnes par ménage et la tendance est aux ménages composés de une ou deux personnes (63 % des ménages en 2001).⁴ Le nombre de couples sans enfant et la présence accrue de jeunes adultes (20-29 ans) qui vivent avec leurs parents sont aussi des phénomènes qui modifient les habitudes.

Il faut également tenir compte de l'influence sensible qu'exercent les communautés culturelles. Celles-ci importent leurs préférences alimentaires qui influencent à divers degrés la variété des aliments qui se retrouvent sur le marché et contribuent à faire évoluer les habitudes de consommation.

Depuis les années 90, les consommateurs intègrent graduellement des critères éthiques, politiques et environnementaux dans leurs choix d'aliments et de consommation. Cette tendance se traduit par de nouvelles exigences quant au respect de certaines valeurs appliquées aux activités de production, de transformation et de distribution. Le bien-être animal, l'achat local ou régional, la certification environnementale, le commerce équitable, les produits écologiques et l'agriculture biologique font dorénavant partie des critères qui influencent les choix de consommation.

Les médias ont joué et continuent de jouer un rôle de premier plan dans l'évolution des goûts et des habitudes alimentaires. Les chefs réputés sont maintenant connus du grand public. La qualité des produits ainsi que leur valeur nutritive et gustative sont discutées dans les journaux et les revues, à la radio et à la télévision modifiant les choix et les perceptions des consommateurs.

La Commission sollicite les réflexions des participants sur les principaux changements qui influencent la demande de produits alimentaires :

- **Est-ce que le secteur agricole et agroalimentaire québécois est bien préparé pour répondre aux besoins actuels et futurs des consommateurs?**
- **Quelles réflexions vous inspirent les problématiques de santé publique, notamment celles qui appellent la création d'environnements plus propices à de saines habitudes alimentaires?**

LA DEMANDE MONDIALE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Selon les études publiées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO),⁵ la population mondiale augmente à raison de plus de 70 millions d'habitants par année et plafonnera vraisemblablement à environ 9,3 milliards d'humains en 2050. Cette croissance de la population mondiale viendra surtout de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine. La population mondiale qui était urbaine à 45 % en 1995, le sera à 60 % en 2015. Ce phénomène aura une incidence marquée sur l'agriculture.

La croissance démographique, conjuguée à la croissance des revenus ainsi qu'à l'évolution des régimes alimentaires et de la consommation par personne, conditionne, pour une large part, la demande d'aliments. L'augmentation de la consommation alimentaire journalière moyenne par personne se fera dans les pays en développement, car, dans les pays développés, cette consommation moyenne atteint déjà des niveaux élevés.

Selon les prévisions de la FAO, de 2000 à 2030, la demande pour les produits agricoles croîtra de 60 %. Elle aura doublé en 2050.

Les régimes alimentaires vont aussi changer. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la FAO⁶ prévoient que l'augmentation de la consommation alimentaire par habitant se fera principalement en protéines animales. Ce phénomène est lié à la croissance des revenus par habitant dans de nombreuses parties du monde. En disposant d'un meilleur revenu, les gens choisissent de consommer plus régulièrement de la viande, du poisson, des oeufs et des produits laitiers au lieu de se nourrir plus exclusivement de céréales telles que le riz, le maïs et le millet.

Dans le cas de la viande, l'effet combiné de l'évolution des régimes alimentaires et de la croissance démographique a fait presque quadrupler, de 1950 à 1997, la consommation mondiale. La FAO prévoit une hausse additionnelle de 23 % pour la période 2006-2015.

La FAO prévoit aussi que la production mondiale d'aliments devrait normalement répondre à cette demande dans la prochaine décennie. L'augmentation de la production se fera notamment par l'adoption de nouvelles technologies de production, l'augmentation des superficies en culture, l'intensité culturale, l'amélioration des rendements, l'utilisation des biotechnologies et de variétés de cultures mieux adaptées, ainsi que par la vulgarisation des connaissances et la recherche.

Par contre, des problématiques de déficit alimentaire, principalement liées à des problèmes d'accès et de distribution, continueront à se faire sentir, particulièrement dans les pays en développement où, aujourd'hui, 776 millions de personnes sont encore sous-alimentées.

Dans ce contexte, la Commission souhaite connaître vos pistes de réflexion et de solution.

- **Comment le Québec doit-il s'inscrire dans la dynamique des échanges mondiaux de produits agricoles et alimentaires?**
- **L'accroissement prévisible de la demande mondiale pour des protéines animales doit-il ou non être vu comme une opportunité pour le secteur agroalimentaire québécois?**

PAUVRETÉ, ABONDANCE ET GASPILLAGE

À tous les niveaux de la chaîne agroalimentaire, des quantités significatives de produits agricoles et d'aliments sont perdues. Des études américaines estiment que ces pertes cumulatives font en sorte que de 40 % à 50 % de la nourriture produite, transformée et distribuée ne se rend pas au consommateur.

La famille américaine gaspille en moyenne 130 kg de nourriture par année.⁷ Sans disposer de nombres aussi précis pour le Québec et le Canada, nous pouvons présumer que les comportements y sont sensiblement les mêmes.

Les banques alimentaires utilisent au mieux de leur capacité des ressources alimentaires saines qui seraient autrement jetées, et les redirigent vers les plus démunis, dont de nombreux enfants. Par ailleurs, les groupes de défense des droits sociaux dénoncent régulièrement le paradoxe d'une société d'abondance et de gaspillage dans laquelle des Québécois de tous âges sautent des repas, faute de ressources financières. Les groupes de consommateurs soulignent aussi les défaillances du réseau de distribution dans les quartiers pauvres, notamment en ce qui concerne la disponibilité des fruits et des légumes.

La Commission aimerait recevoir des commentaires et des recommandations sur ce sujet.

- **Comment le secteur agricole et agroalimentaire peut-il contribuer aux efforts pour combattre la sous-alimentation et la malnutrition?**

La production agricole

Le climat frais et pluvieux du Québec, particulièrement favorable à la production d'herbages, a conditionné l'évolution de

l'agriculture québécoise. Près de 75 % de sa production provient en effet de l'élevage alors qu'environ 55 % de la production canadienne et 40 % de l'agriculture mondiale sont de ce type. L'agriculture québécoise s'est orientée, dès la fin

du XIX^e siècle, vers ce qui allait devenir sa principale spécialité : l'industrie laitière.

Une très faible proportion du territoire québécois est réservée aux activités agricoles, c'est-à-dire moins de 2 % de sa superficie totale. Environ 80 % de la production est aujourd'hui concentrée dans la vallée du Saint-Laurent, principalement dans la plaine de Montréal.

Tableau 1 – QUELQUES DONNÉES SUR L'AGRICULTURE AU QUÉBEC

Nombre de producteurs¹	47 390
Nombre d'entreprises¹	30 539
Emplois¹	55 800
Ventes (millions \$)²	5 487,8
PIB (millions \$)²	2 324,6

Sources :

1. Statistique Canada, *Recensement agricole*, et
2. Institut de la statistique du Québec et ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec*, édition 2005, janvier 2006

La production des fermes québécoises peut être vendue directement à des consommateurs, servir de matière première à des entreprises de transformation ou encore être livrée directement à des distributeurs, des détaillants ou des restaurants sur les marchés québécois ou extérieurs.

Les produits agricoles de base, c'est-à-dire les produits de large consommation, constituent la majorité de la production du Québec comme le montre le Tableau 2. L'évolution des goûts des consommateurs et l'adoption de nouvelles technologies ont favorisé l'apparition de produits aux caractéristiques particulières, par exemple les produits du terroir et régionaux, les produits biologiques et des produits avec d'autres caractéristiques spécifiques.

**Tableau 2 – PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES AU QUÉBEC
RECETTES MONÉTAIRES EN 2005 (MILLIERS \$)**

PRODUITS ANIMAUX	RECETTES (milliers \$)	POURCENTAGE*
Lait	1 847 225	34
Porc	1 030 220	19
Volailles et œufs	586 651	11
Autres productions animales incluant bovins, moutons et agneaux	555 565	10
Total bétail et produits animaux	4 019 661	74
CULTURES		
Maïs, oléagineux, céréales	423 620	8
Cultures maraîchères (légumes et pommes de terre)	394 342	7
Fleurs et pépinières	249 701	5
Fruits et autres	228 897	4
Produits de l'érable	151 673	3
Total cultures	1 448 233	27
RECETTES PROVENANT DU MARCHÉ	5 487 780	100

* Les pourcentages ont été arrondis.

Source : *Activité bioalimentaire au Québec, Bilan 2005*, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Annexe, page 41.

LES MÉTHODES ET LES STRUCTURES DE PRODUCTION

Au cours des années, la production agricole est devenue l'affaire d'entreprises de plus en plus spécialisées. Le volume de la production, la taille des entreprises, les capitaux investis, la productivité du travail agricole et de la terre ont tous considérablement augmenté. De 1941 à 2001, le nombre de fermes est passé de 155 000 à 30 539.

Tableau 3 – ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE AU QUÉBEC

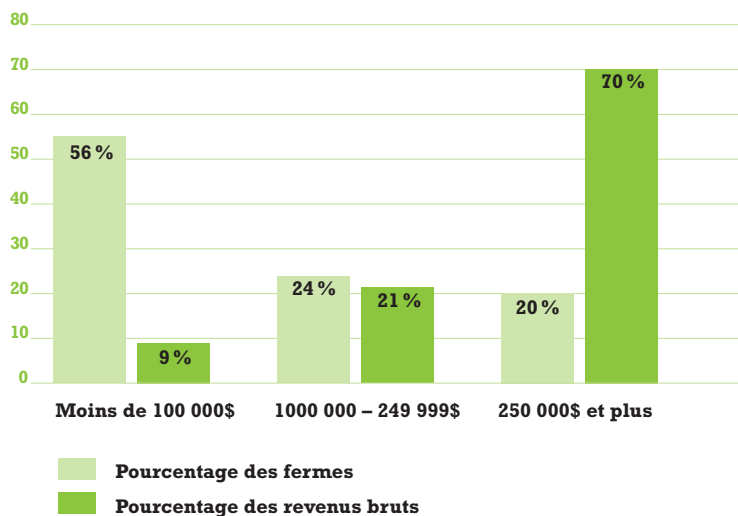
	1961	2001	Variation
Superficie totale des terres agricoles (milliers ha)	5 746	3 417	- 41 %
Superficie en culture (milliers ha)	2 110	1 850	- 12 %
Nombre de fermes	95 777	30 539	- 68 %
Superficie moyenne par fermes (hectares)	60	106	+ 77 %
Superficie moyenne en culture par fermes (hectares)	22	71	+ 223 %
Recettes moyennes par entreprise agricole (\$ courants)	4 359	179 029	+ 4 007 %
Capital par entreprise (\$ courants)	17 000	668 000	+ 3 830 %

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture

Les rendements dans les élevages se sont aussi fortement accrus. Par exemple, la production moyenne de lait par vache a augmenté de 14 % en dix ans, passant de 7 102 kg/an en 1996 à 8 115 kg/an en 2005.¹ Dans le cas du porc, la productivité par truie en production est passée de 20,1 porcelets sevrés par année en 1995 à 23,2 porcelets en 2003, une augmentation de 15 %.²

Comme le montre le Graphique 2, la production s'est concentrée chez un nombre restreint de producteurs, si bien que 20 % d'entre eux, soit ceux dont les revenus bruts sont supérieurs à 250 000 \$, généraient, en 2001, 70 % des recettes agricoles totales. Par ailleurs, la majorité des entreprises (56 %) ne fournissaient que 9 % des recettes agricoles pour la même année.

Graphique 2 – TAILLE DES FERMES ET REVENUS BRUTS, QUÉBEC



Source : Statistiques Canada, Recensement de l'agriculture 2001, Résultats pour le Québec

L'introduction et l'adoption de nouvelles technologies et méthodes de production ont contribué à la modernisation de l'agriculture. Certaines de ces technologies sont généralement bien reçues. D'autres suscitent aujourd'hui crainte et méfiance, notamment celles qui impliquent l'utilisation de pesticides, d'antibiotiques, d'hormones de croissance et d'organismes génétiquement modifiés. Les citoyens y voient des risques pour la santé, l'environnement et la biodiversité. D'autres technologies associées à la conservation et à la préservation des ressources, comme la technique de semis direct, l'agriculture de précision, les méthodes de production biologique, sont accueillies plus favorablement.

Les exigences accrues de la réglementation, conjuguées aux investissements requis par les technologies modernes, ont contribué à l'accroissement de la taille des entreprises agricoles et de leurs besoins en capital. Les besoins en approvisionnements réguliers et en grande quantité des entreprises de transformation et de distribution alimentaire ajoutent à ces phénomènes.

Cette évolution de l'agriculture n'est pas unique au Québec. Elle est observée ailleurs au Canada et dans l'ensemble des pays développés.

LES REVENUS DES ENTREPRISES ET DES FAMILLES AGRICOLES

Le revenu des agriculteurs et des familles agricoles est une source constante et majeure de préoccupations. Les besoins des familles agricoles sont comparables

à ceux de leurs concitoyens urbains. Par contre, les investissements croissants des entreprises agricoles entraînent des responsabilités financières de plus en plus importantes. Les revenus des fermes peuvent aussi varier d'une année à l'autre en raison des fluctuations des prix, de mauvaises conditions climatiques, de catastrophes naturelles, de décisions politiques ou d'autres impondérables.

L'agriculture est une activité économique à haute intensité de capital. Comparativement à d'autres secteurs, la quantité de capital qu'il faut investir par unité de produit vendu y est, en général, plus élevée. Dans l'ensemble de l'économie canadienne, il faut à une entreprise environ 2 dollars d'actif par dollar de vente alors que, en agriculture, ce rapport se situe de 4 à 6 dollars d'actif par dollar de vente.³

Le revenu net agricole, incluant les paiements provenant des programmes, est plus stable et un peu plus élevé au Québec qu'ailleurs au Canada.⁴ Cependant, sans les programmes gouvernementaux, le montant de ce revenu serait négatif depuis quelques années. Ce faible revenu net agricole n'est pas propre au Québec puisqu'il s'agit d'une caractéristique de la plupart des économies développées.

Le taux d'endettement (dette totale/actif total) des entreprises agricoles québécoises s'accroît de façon constante depuis 1994 et s'avère plus élevé que celui des fermes des autres provinces. Il est ainsi passé de 21 % en 1994 à 28 % en 2004, alors qu'il a crû de 14 % à 19 % au Canada.⁵ L'endettement des entreprises agricoles québécoises apparaît comme un indice de fragilisation du secteur même si, comparativement au taux d'endettement de 74 % de l'actif observé pour l'ensemble des autres secteurs, un tel taux n'apparaît pas particulièrement élevé en soi.⁶

La situation du revenu des familles agricoles dans plusieurs pays développés est comparable, sinon supérieure, à celle des familles non agricoles, comme les études de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE)⁷ l'ont démontré. Au Québec, les familles agricoles avaient, en 2000, un revenu moyen de 59 696 \$, comparativement à 59 297 \$ pour l'ensemble des familles québécoises.⁸ Au Canada, les familles agricoles avaient, toujours en 2000, un revenu moyen de 66 270 \$, comparativement à 66 160 \$ pour les familles non agricoles. Cette situation s'explique, en dépit du faible rendement courant des entreprises agricoles, par le fait que les familles agricoles du Québec tiraient, en 2000, 57,6 % de leur revenu hors de la ferme. À l'échelle canadienne, ce taux s'élevait à 73,5 %. Cette tendance s'est maintenue puisque, en 2003, les gains hors ferme s'élevaient à 62,2 % du revenu des familles agricoles du Québec, contre 78,8 % dans le cas des familles agricoles canadiennes. Aux fins de comparaison, le pourcentage du revenu des familles agricoles américaines venant de l'extérieur de la ferme est passé de 53 % en 1960 à 95 % en 2000.⁹

Plus endettés que la moyenne canadienne, les propriétaires des fermes québécoises bénéficient toutefois de l'accroissement de la valeur de leurs actifs. Ainsi, la valeur nette moyenne des fermes (l'actif moins le passif), qui s'élevait à 170 000 \$ en 1981, était de 721 000 \$ en 2005, incluant les quotas de production.¹⁰

Rappelons que ces données représentent des moyennes et recouvrent des situations fort différentes.

Dans ce contexte, la Commission souhaite obtenir des réactions aux questions suivantes :

- Que signifient ces tendances pour l'avenir des fermes québécoises, petites, moyennes et grandes?
- Quelles stratégies devrions-nous retenir pour en gérer les conséquences?
- Quel rôle doit jouer l'État?

LES POLITIQUES AGRICOLES

Les politiques agricoles couvrent de multiples aspects de l'agriculture. Parmi les plus connues, mentionnons l'innocuité des aliments, la santé des animaux et des plantes, la protection des sols et de l'environnement, l'amélioration et la stabilisation des revenus, le financement, la formation et la main-d'œuvre, la recherche et le développement, la vulgarisation et le transfert technologique, le soutien aux organisations agricoles, le remboursement de taxes foncières. Certains de ces champs d'intervention relèvent des deux paliers de gouvernement.

En 2003-2004, le Québec se classait deuxième parmi les provinces canadiennes pour les dépenses gouvernementales réalisées en agriculture. Il avait dépensé 704 millions de dollars, c'est-à-dire l'équivalent de 12,9 % des revenus agricoles générés par les fermes. L'Alberta était première avec 13,4 % des revenus agricoles, ou 981 millions de dollars. L'Ontario arrivait au 4^e rang avec 455 millions de dollars, ou 5,6 % des revenus agricoles.¹¹

Les politiques agricoles du Québec, comme celles de la plupart des pays industrialisés, visent principalement à améliorer et à stabiliser les revenus des agriculteurs et à assurer aux citoyens un approvisionnement régulier en nourriture, à des prix accessibles.

Les politiques canadiennes et québécoises se sont orientées autour de trois axes : la mise en marché collective, l'amélioration et la stabilisation des revenus agricoles et le financement des entreprises.

LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE

Traditionnellement, les agriculteurs vendaient eux-mêmes leurs produits à des intermédiaires relativement peu nombreux qui fixaient les conditions de vente. Dans les années 1950, le gouvernement québécois a créé le Comité d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs (Commission Héon) qui a déposé son rapport en 1955. La principale recommandation faite au gouvernement par cette commission lui suggérait d'établir des mécanismes qui permettraient aux agriculteurs de mettre en marché collectivement leur production. Le rapport précise que : « les recommandations [...] visent nettement à provoquer une hausse sensible du revenu net réel et du pouvoir d'achat de notre secteur agricole ».

La mise en marché collective, par la force du nombre et par une centralisation des opérations de vente, contribue à améliorer le pouvoir de négociation des producteurs agricoles. Elle peut se pratiquer de différentes façons. Nous distinguons trois principales approches. Une première consiste à s'organiser sur une base volontaire, sans adhésion obligatoire, par l'intermédiaire d'un groupement ou d'une coopérative de mise en marché. La seconde met en place une organisation unique et obligatoire de vente du produit, appelée « plan conjoint ». Une fois sanctionné, celui-ci est obligatoire pour toutes les unités de production du produit visé. La troisième ajoute au plan conjoint des contingents, ou quotas de production, répartis entre les producteurs.

En 1956, le gouvernement donnait suite aux recommandations de la Commission Héon par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, qui permet la création de plans conjoints de mise en marché collective de produits agricoles. Depuis, les producteurs ont mis en place des plans conjoints dans les productions suivantes : lait, poulets, dindons, œufs de consommation, œufs d'incubation, porcs, acériculture, bovins, bleuets, cultures commerciales (grains), lapins, légumes de transformation, pommes et pommes de terre, chèvres et ovins. Pour mettre en œuvre ces plans conjoints, des offices de commercialisation ont été créés à la demande des producteurs agricoles. Ils sont, en général, gérés par des fédérations de producteurs.

Le gouvernement fédéral a ajouté, à la formule des plans conjoints, un système de gestion de l'offre avec contingentement (quota) à l'échelle canadienne. La production du lait, des œufs de consommation et d'incubation, du poulet et du dindon sont sous gestion de l'offre. Ce régime sert à réglementer et à limiter la production pour l'ensemble canadien et par province, en fonction du marché intérieur. Ce système permet de fixer l'offre du produit en fonction de la demande estimée afin d'obtenir pour ce dernier un prix calculé sur la base des coûts de production.

Lorsqu'on met en place un tel système dans une production donnée, il y a répartition du quota canadien entre les provinces productrices, sur la base de la production historique. Les offices provinciaux de commercialisation administrent les quotas et les répartissent ensuite entre les producteurs sur la base de l'historique de production de chacun et s'occupent de la mise en marché.

Ce pouvoir de contingentement de la production est lié à la possibilité de contrôler les importations. Le gouvernement canadien protège le marché intérieur en fixant des tarifs douaniers élevés à l'importation : 192,3 % pour les œufs en coquille, 280,4 % pour le poulet entier, 289 % pour le fromage cheddar, 351,4 % pour le beurre. En dépit de ces tarifs douaniers, des quantités non négligeables de ces produits entrent au Canada. C'est le cas notamment pour des œufs en provenance des États-Unis.

En général, les quotas se transigent de gré à gré entre producteurs ou lors de la vente de la ferme. Nous estimons que la valeur globale des quotas, dans tous les segments contingentés au Québec, s'élevait à environ 9,2 milliards de dollars, en 2005.¹¹

Le cas du lait fait exception : les quotas se vendent par l'intermédiaire de la Fédération des producteurs de lait du Québec qui a créé un système centralisé de vente des quotas. Nous constatons, là comme dans toutes les autres productions contingentées, une hausse graduelle de la valeur des quotas. En octobre 2006, un quota correspondant à peu près à la production d'une vache laitière se transigeait à plus de 33 000 \$, un sommet historique. La hausse des prix des quotas interpelle de plus en plus les fédérations de producteurs, particulièrement celle des producteurs de lait du Québec et des autres provinces canadiennes. Le prix élevé du quota est une barrière pour celui ou celle qui souhaite acheter une entreprise agricole. Il est aussi une des causes de l'endettement des fermes.

Notons aussi que l'arrivée sur le marché de certains produits auxquels nous n'appliquons pas les mêmes exigences tarifaires permet en quelque sorte de contourner les barrières douanières, protégeant les secteurs dans lesquels il y a des quotas.

Ainsi, des nouveaux produits, dont on n'avait pas prévu la fabrication au moment où on avait érigé ces barrières, se retrouvent maintenant sur les marchés canadien et québécois. C'est le cas, notamment des concentrés de protéines de lait, moins chers, et qui sont principalement utilisés comme substituts dans la fabrication de fromage et de yogourt, ainsi que des mélanges d'huile de beurre et de sucre qui servent à la fabrication de crème glacée.

Les modalités de la gestion de l'offre et de la mise en marché collective ne font pas toujours l'unanimité. Une des critiques adressées à ce mécanisme est sa difficulté à s'ajuster rapidement à l'évolution de la demande. Certains prétendent que l'élimination des quotas amènerait une baisse des prix des produits et une augmentation de la demande des consommateurs et que les transformateurs deviendraient plus concurrentiels.

D'autres allèguent,¹³ au contraire, que les expériences de déréglementation ont provoqué une baisse des prix payés aux producteurs, sans que les consommateurs n'en bénéficient pour autant. Certains souhaiteraient que d'autres intervenants, notamment les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs, soient associés à la gestion des offices de commercialisation au Québec.

Dans ce contexte, la Commission se pose notamment les questions suivantes :

- **Les mécanismes actuels de mise en marché collective des produits agricoles permettent-ils aux industries agroalimentaires de répondre rapidement et adéquatement aux besoins des marchés québécois, canadiens et internationaux?**
- **Font-ils assez de place à l'innovation, aux nouveaux produits et aux produits-créneaux?**
- **Les stratégies de mise en marché qui s'appuient sur la gestion de l'offre ont-elles leur place dans le contexte de libéralisation des marchés? Si oui, quels en sont les avantages et inconvénients, et comment pourraient-elles être améliorées?**
- **Quelles mesures devrions-nous privilégier pour aider les secteurs de production sous gestion de l'offre à mieux composer avec une concurrence internationale qui réussit à contourner les plus hautes barrières tarifaires?**
- **L'organisation des offices de mise en marché, actuellement sous la responsabilité des producteurs agricoles, devrait-elle être élargie pour faire place à d'autres intérêts comme ceux des consommateurs et des transformateurs?**
- **Les politiques agricoles devraient-elles faire plus de place aux objectifs de bonne nutrition et de santé publique?**

LES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION ET DE STABILISATION DES REVENUS

Pour diminuer les effets des risques inhérents à la production agricole et pour améliorer les revenus des producteurs agricoles, les deux gouvernements ont mis en place un ensemble de mécanismes d'intervention. Ainsi, le Québec bénéficie de programmes d'assurance-récoltes et d'assurance-stabilisation des revenus agricoles.

Le premier niveau d'intervention en matière d'amélioration et de stabilisation du revenu est le Programme canadien de stabilisation des revenus agricoles (PCSRA) qui a vu le jour en 2003. Il vise à stabiliser le revenu global de la ferme en se basant sur le revenu net historique, indépendamment du volume de production réalisé.

Ce type de programme est dit « découplé » car il n'est pas basé sur un volume de production. Il n'offre pas de garantie de prix pour les produits. Il est, par conséquent, jugé conforme aux normes négociées dans le cadre des ententes internationales. Ce programme est administré au Québec par La Financière agricole.¹³ Il est financé à 60 % par le gouvernement du Canada et à 40 % par le gouvernement du Québec. La participation financière des agriculteurs varie d'une année à l'autre, selon le choix du niveau de couverture. En 2004, le programme a versé 181 millions de dollars aux producteurs agricoles. Il est présentement en révision, dans le contexte d'un nouveau cadre stratégique agricole canadien prévu pour 2008.

L'assurance-stabilisation du revenu agricole (ASRA) est un programme québécois qui a vu le jour dans les années 1970. Il est aussi administré par La Financière agricole et complète le programme fédéral pour une vingtaine de produits*. L'objectif du programme est d'offrir aux producteurs une protection contre les risques du marché. Un tiers de ce programme est financé par les producteurs et, les deux autres tiers, par le gouvernement. Il enregistrait un solde négatif de 373 millions de dollars pour l'année financière 2005-2006.

Nous constatons que, depuis leur adhésion, 12 des 20 productions ont fait l'objet, chaque année, d'une compensation de l'ASRA. Aucune limite d'aide par entreprise agricole n'est prévue.

Puisqu'il vise des productions précises et s'appuie sur les prix obtenus par les producteurs pour les productions couvertes, il est plus contestable du point de vue des règles internationales du commerce. L'OCDE considère que les programmes de soutien à certaines productions, bien qu'ils réduisent la variabilité du revenu, faussent les règles du marché et permettent de maintenir une production, indépendamment des besoins exprimés sur le marché. Ces programmes n'inciteraient pas les producteurs à questionner leurs choix de production. Cette forme de soutien du revenu fait partie de celles qui sont susceptibles d'être réduites en vertu des ententes conclues dans le cadre des négociations de l'OMC.

Pour sa part, la FAO¹⁴ considère que le soutien à l'agriculture devrait favoriser des objectifs de protection de l'environnement ou des aspects sociaux plutôt que des objectifs de production.

D'autres mesures sont également en place pour assurer la gestion des risques inhérents à l'agriculture, comme la protection contre les catastrophes naturelles par l'assurance-récoltes. Ce programme n'assure que 16 productions et ne couvre que certains risques. Il a versé, en couverture, près de 56 millions de dollars en 2005.

Les programmes gérés par La Financière agricole du Québec (FADQ) sont financés en partie par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Le Ministère a versé à la FADQ, en 2005-2006, 305 millions de dollars, soit près de la moitié de son budget de 637,4 millions de dollars. De plus, 93,5 millions de dollars ont été déboursés la même année, par le Ministère, pour couvrir le remboursement d'une partie des taxes foncières aux producteurs.

Le programme de remboursement des taxes foncières, rappelons-le, permet de tenir compte de la capitalisation plus élevée en agriculture que dans d'autres secteurs économiques et du rendement du capital qui y est plus faible qu'ailleurs. On évite ainsi de pénaliser cette industrie par rapport aux autres secteurs.

Dans ce contexte, la Commission propose les pistes de réflexion suivantes :

- **Dans quelle mesure l'État doit-il intervenir pour soutenir ou hausser le revenu des entreprises agricoles?**
- **Quelle forme ces interventions devraient-elles prendre en ce qui concerne le type d'agriculture, de fermes ou de productions?**
- **Quels objectifs prioritaires l'État devrait-il poursuivre?**
- **Quel type d'aide l'État doit-il offrir aux producteurs?**
- **L'aide financière devrait-elle être fonction de la nature et du volume des produits, du revenu global de l'entreprise agricole, de la taille, du stade de développement de l'entreprise ou d'autres critères?**
- **L'État doit-il continuer à soutenir financièrement des productions qui sont déficitaires depuis, dans certains cas, 10, 12 et même 20 ans?**
- **Quels gestes les agriculteurs pourraient-ils poser pour rendre leurs entreprises moins fragiles et augmenter leur marge de manœuvre?**

* Porcs à l'engraissement, porcelets, veaux d'embouche, bouvillons, veaux de grain, veaux de lait, agneaux, agneaux de lait, agneaux lourds, maïs-grain, soya, orge, avoine, blé fourrager, blé d'alimentation humaine, blé d'alimentation animale, orge, pommes de terre (entreposées et non entreposées), pommes.

3 La transformation alimentaire

L'industrie de la transformation alimentaire est composée de deux secteurs manufacturiers : celui des aliments et celui des boissons. On reconnaît généralement l'existence de trois niveaux de transformation. La carcasse d'animal et la farine de blé constituent deux exemples de produits de première transformation. La découpe de la viande est une opération de deuxième transformation. Le troisième niveau concerne l'assemblage de produits et d'ingrédients déjà transformés. Les pizzas surgelées, tartes, biscuits en sont des exemples.

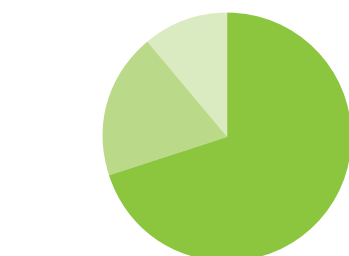
De 2000 à 2003, la croissance moyenne du secteur de la transformation a été plus forte que celle de l'ensemble de l'économie québécoise, soit 4 % comparativement à 2,5 %. Présente dans la plupart des régions, l'industrie de la transformation alimentaire y joue souvent un rôle névralgique. Les régions de Montréal et de la Montérégie génèrent environ 50 % des emplois et 70 % de la valeur ajoutée en transformation alimentaire du Québec.⁴

LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES : UN SEGMENT IMPORTANT DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

Premier employeur du secteur manufacturier au Québec avec 70 000 emplois, la transformation alimentaire contribue de façon significative à l'économie québécoise. Avec des ventes totales de plus de 18 milliards de dollars en 2005,¹ la transformation alimentaire représentait 1,9 %² du PIB québécois et 11 %³ de celui du secteur manufacturier.

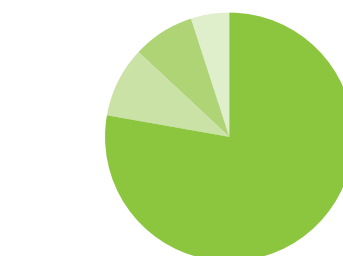
Les entreprises agroalimentaires transforment annuellement jusqu'à 85 % de la production agricole québécoise. Les achats annuels d'intrants alimentaires, effectués au Québec par les industries de transformation, sont de l'ordre de 8,5 milliards de dollars.¹

Graphique 3 – ORIGINE DES INTRANTS UTILISÉS PAR LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE



■ Québec : 70 %
■ Autres provinces : 19 %
■ Extérieur : 11 %

Graphique 4 – TAILLE DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE



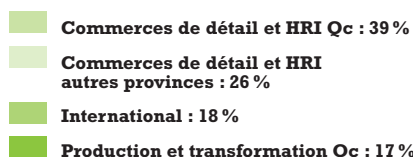
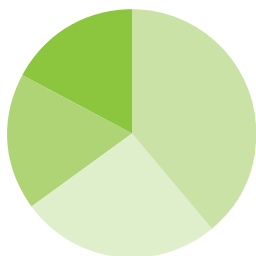
■ Moins de 50 employés : 78 %
■ 50 à 99 employés : 9 %
■ 100 à 249 employés : 8 %
■ Plus de 250 employés : 5 %

Données 2005, source : MAPAQ, *L'activité bioalimentaire au Québec - bilan 2005*

Sources : ICRIQ, avril 2004; Statistique Canada et MAPAQ

Parmi les entreprises québécoises, 22 % ont moins de 5 employés, 38 %, de 5 à 19 et 18 % emploient de 20 à 49 personnes. Ces entreprises de moins de 50 employés fournissent 19,5 % des emplois du secteur.

Graphique 5 – ACHETEURS DES PRODUITS TRANSFORMÉS QUÉBÉCOIS



Le secteur coopératif occupe une place importante dans l'industrie de la transformation alimentaire au Québec. Il contribue à environ 25 % des livraisons manufacturières. Les coopératives transforment environ 85 % de la volaille et plus de la moitié du lait et des porcs produits au Québec.⁴

Les entreprises de transformation composent avec deux univers très structurés. Elles sont situées en aval de la production agricole et en amont de la distribution alimentaire, deux maillons très organisés de la chaîne agroalimentaire.

LA TRANSFORMATION ET LA PRODUCTION AGRICOLE

Il est généralement reconnu que les transformateurs québécois bénéficient habituellement d'approvisionnements réguliers et bien structurés en matières premières agricoles. La transformation alimentaire québécoise se caractérise par un lien avec la production, particulièrement dans les filières directement liées à la production animale (lait, viandes, œufs et volailles), qui représentent 53 % de la valeur des livraisons manufacturières, et pour lesquelles, plus de 70 % des recettes des transformateurs sont consacrées à l'achat des matières premières agricoles.¹

La mise en marché collective couvre une très forte proportion de la production agricole du Québec. Cette réalité confère aux agriculteurs un certain rapport de force dans leurs transactions avec les transformateurs québécois. L'industrie de la transformation alimentaire ontarienne est beaucoup plus diversifiée et moins dépendante du coût des approvisionnements en matières premières. Certains observateurs soulignent que les mécanismes de mise en marché collective québécois et canadiens peuvent avoir, dans certains cas, une influence à la hausse sur les coûts d'approvisionnements, rendant de ce fait les entreprises de transformation moins compétitives face aux concurrents étrangers. D'autres signalent que les systèmes de mise en marché collective sont moins bien adaptés aux besoins des transformateurs qui fabriquent des produits-créneaux.

LA TRANSFORMATION ET LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

Au cours des deux dernières décennies, au Québec comme au Canada, on a assisté à un phénomène de concentration et de consolidation du secteur de la distribution. L'accès aux marchés est devenu plus difficile, notamment pour les petites et moyennes entreprises de transformation qui n'ont pas toujours la capacité de fournir les volumes requis par les grands réseaux de distribution. La concentration de la distribution rend la concurrence plus vive. De plus, les centres de décision stratégique de la distribution sont maintenant, pour une bonne part, situés à l'extérieur du Québec.

Les entreprises agroalimentaires font face aux défis de la concurrence et de la productivité. La productivité des entreprises québécoises de transformation est moindre que celle de l'Ontario. En effet, Statistique Canada révèle que la productivité combinée de la chaîne production agricole-transformation de l'Ontario est supérieure à celle du Québec. Le PIB par emploi est aussi considéré comme un bon indicateur de productivité. En transformation alimentaire, celui du Québec est inférieur de 27 % à celui de l'Ontario. Certains affirment que cet écart de productivité peut être expliqué, du moins en partie, par le fait que les entreprises de grande taille (500 employés et plus) sont moins nombreuses au Québec (2,8 % des établissements) qu'en Ontario (5 %) et qu'ailleurs au Canada (4,2 %).⁵

La technologie constitue également un important vecteur de productivité. À cet égard, un marché intérieur québécois plus petit rend plus difficile l'accès à la technologie de pointe. Les possibilités d'économies d'échelle et le pouvoir d'achat sont également moindres.

La marge bénéficiaire brute des industries de transformation alimentaire du Québec a été en moyenne de 23 %, entre 2000 et 2003, contre 27 % en Ontario et 20 % pour l'ensemble des autres provinces canadiennes. D'autres analyses montrent que la rentabilité des entreprises canadiennes de la transformation est inférieure de 50 % à celle des États-Unis.

Les entreprises québécoises sont aussi vulnérables face aux barrières commerciales tarifaires et non tarifaires, particulièrement celles des États-Unis et du Japon, les deux principaux pays d'exportation du Québec.

La disponibilité de la main-d'œuvre constitue un autre facteur important de productivité. Comme plusieurs secteurs manufacturiers, la transformation alimentaire connaît des difficultés de recrutement.

Tant sur les marchés extérieurs qu'intérieurs, la force de la devise canadienne accentue la concurrence étrangère, notamment celle des États-Unis.⁵

Les entreprises québécoises de transformation alimentaire peuvent toutefois compter sur un réseau de ressources institutionnelles pour combler leurs besoins en formation, recherche et développement. L'étendue et la qualité de programmes sociaux, efficaces et bien structurés, qui répondent aux besoins de leurs employés, constituent également des atouts à considérer. Le Québec offre des facteurs de production parmi les plus avantageux au monde, dont un approvisionnement énergétique fiable, abondant et financièrement compétitif, ainsi que l'accès à une ressource en eau abondante et de qualité.

La Commission s'interroge sur les mesures à prendre pour améliorer la productivité et la compétitivité de l'industrie québécoise de la transformation alimentaire :

- Comment les entreprises québécoises de transformation alimentaire peuvent-elles miser davantage sur leurs forces et améliorer leur compétitivité sur les marchés intérieurs et extérieurs?
- Existe-t-il une problématique des coûts des matières premières agricoles? Si oui, quelles en sont les caractéristiques et les conséquences?
- Comment faciliter aux transformateurs spécialisés l'accès aux réseaux de distribution?
- Comment assurer aux entreprises la main-d'œuvre qui leur est nécessaire?

LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MARCHÉS

Plusieurs intervenants soulignent que peu d'entreprises québécoises détiennent ou contrôlent des marques reconnues par l'ensemble du marché canadien. Inversement, le marché québécois accorde beaucoup de place à des produits de marques contrôlées par des entreprises canadiennes hors Québec ou internationales.

Les marques de distributeurs gagnent progressivement des parts de marché et les entreprises les plus productives sont favorisées lors de l'octroi des contrats de sous-traitance. En conséquence, la reconnaissance de marques nationales contrôlées par des entreprises québécoises constitue un enjeu stratégique.

Dans plusieurs segments d'activité, dont les produits de masse, il est difficile pour les entreprises québécoises de concurrencer les grandes sociétés canadiennes et étrangères, particulièrement sur les marchés d'exportation.

La nécessité de fournir des grands volumes de façon régulière limite l'accès aux marchés à plusieurs petites entreprises.

Certains soutiennent que la transformation alimentaire du Québec peut se développer en misant sur les marchés de créneaux à plus grande valeur ajoutée tels les produits de luxe, comme le foie gras, le cidre de glace, les fromages fins, les aliments santé comme les mets végétariens, les produits biologiques et les aliments fonctionnels, les produits de grande praticité tels que les pommes précoupées, les viandes et les mets préparés, etc.

La conquête des segments de marché exige, de la part des entreprises, un sens aigu de l'innovation, et une grande capacité à s'adapter rapidement aux conjonctures particulières. Plusieurs succès d'entreprises actives dans des marchés à créneaux, démontrent que la polyvalence et la créativité de leurs entrepreneurs leur permettent de saisir de nouvelles occasions d'affaires.

La Commission invite les participants à réagir aux questions suivantes :

- Quels sont les créneaux de marchés les plus porteurs?
- Quelles sont les conditions à favoriser pour mieux saisir les occasions d'affaires?
- Quels moyens peut-on se donner pour que les maillons de la chaîne agroalimentaire perçoivent les signaux du marché et travaillent conjointement pour y répondre?
- Quel rôle l'État doit-il jouer?
- Comment inciter les transformateurs à créer des produits ayant des caractéristiques positives pour la santé?

4 La distribution des produits alimentaires

Deux grands canaux distincts servent à distribuer les produits alimentaires : le commerce de détail et ce qu'on appelle les HRI, c'est-à-dire l'hôtellerie, la restauration et les institutions. En 2004, ces deux segments de la distribution totalisaient des ventes de plus de 18 milliards de dollars et employaient un peu plus de 152 000 personnes.¹ Les réseaux de détail et de HRI achètent plus de 45 % de leurs aliments à l'extérieur du Québec, dont 27 % des autres provinces canadiennes.²

LE COMMERCE DE DÉTAIL EN ALIMENTATION

Dans les années 1950, la distribution alimentaire était assurée par des chaînes telles qu'A&P, Dominion, Steinberg, Union et des épiceries indépendantes de taille modeste. Nous avons ensuite assisté à un processus de consolidation qui s'est accéléré au début des années 1990. Ce processus a favorisé l'agrandissement et la modernisation des infrastructures des commerces d'alimentation.

Aujourd'hui, trois entreprises contrôlent 75 % du commerce de détail au Québec et 57 % au Canada. Ce sont Loblaws (Loblaws, Provigo, Maxi, Maxi et cie, etc.), Sobeys (IGA et IGA Extra, Sobeys, Tradition, BoniChoix, Rachele-Béry, etc.) et Métro (Métro, Super C, Loeb, A&P, etc.).²

Le reste du marché est occupé en partie par des marchands indépendants, des chaînes à portée régionale, de petites surfaces offrant des produits surgelés, des magasins spécialisés indépendants ou affiliés à des chaînes qui sont surtout présentes dans les créneaux des produits de luxe, biologiques, ou santé. Une part non négligeable du marché est occupée par des magasins non spécialisés tels Costco, Wal-Mart, Zellers, des magasins de proximité (dépanneurs) et des chaînes de pharmacie.

La frontière entre les commerces spécialisés et non spécialisés est de plus en plus ténue. Nous constatons d'ailleurs que certains distributeurs alimentaires élargissent leur gamme de produits non alimentaires en réaction à l'entrée dans le commerce alimentaire de chaînes non spécialisées.

Les marchés canadiens et québécois du commerce de détail se distinguent par un niveau de concentration particulièrement élevé, surtout si nous les comparons aux États-Unis où le marché est encore relativement segmenté.

Malgré leurs parts de marché importantes, les grands distributeurs canadiens sont, sur le plan mondial, de taille relativement modeste. À titre d'exemple, en 2004, Wal-Mart, premier distributeur alimentaire au monde, a généré des ventes totales de 309,4 milliards de dollars américains alors que Loblaws se situait au 30^e rang mondial avec 22,5 milliards de dollars américains de ventes.³

Nous pouvons décrire trois catégories de commerce de détail en alimentation :

- les commerces détenus à 100 % par une chaîne de distribution (commerces corporatifs ou intégrés);
- les commerces indépendants, mais affiliés à une chaîne et qui portent une bannière (commerces indépendants associés);
- les commerces indépendants.

Le type de liens qu'entretient un commerce avec une chaîne influe sur ses décisions d'achat. Il détermine notamment la marge de manœuvre du magasin dans le choix de ses fournisseurs et dans sa capacité de s'approvisionner auprès de producteurs ou de transformateurs locaux.

Selon le magazine *Canadian Grocer*, les commerces intégrés ou corporatifs contrôlent une part de marché beaucoup plus grande au Canada (60,7 %) qu'au Québec (36,7 %). Toutefois, les ventes combinées des commerces intégrés et associés aux chaînes atteignent des parts de marché similaires, soit respectivement 95 % pour le Canada et 95,9 % pour le Québec.³ Depuis 20 ans, le nombre des commerces indépendants non associés a diminué considérablement. Au Québec et au Canada, leur chiffre d'affaires représente aujourd'hui environ 5 % du marché.²

Plusieurs représentants de l'industrie de la transformation déplorent les pratiques commerciales qui rendent difficile l'introduction des produits dans les supermarchés. Les chaînes d'alimentation exigent des frais d'accès, appelés « frais de référencement », des volumes importants, la livraison régulière et sur rendez-vous aux centres de distribution, la standardisation du produit et la négociation avec la centrale d'achat. Pour les entreprises situées en région, l'éloignement des centres de décision ajoute aux difficultés.

L'OFFRE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

L'offre alimentaire n'a jamais été aussi abondante et variée. En 2005, 30 000 produits occupaient la surface des tablettes d'un supermarché moyen alors que, en 1953, nous n'en comptons que 6 000.⁴ Cette situation découle de la volonté des distributeurs de répondre aux besoins des consommateurs aux origines culturelles multiples ainsi que par la diversité croissante des habitudes de consommation. Les consommateurs sont plus renseignés et réceptifs aux nouveautés. Cette évolution du marché explique en partie la tendance à la modernisation et à l'agrandissement des supermarchés au Québec. Elle offre de multiples occasions d'affaires aux producteurs, transformateurs et distributeurs qui arrivent à anticiper les tendances et à offrir des produits innovateurs et compétitifs.

Si ces phénomènes ouvrent des opportunités d'affaires aux fabricants, les défis de commercialisation sont toutefois plus grands. Les transformateurs québécois doivent, en effet, faire connaître et adopter leurs produits ou leurs marques à des consommateurs pressés et soumis à une offre abondante et diversifiée.

Traditionnellement, les grands transformateurs investissent massivement dans l'acquisition d'outils de production à grand débit et souhaitent maintenir des productions stables et à grand volume le plus longtemps possible. Mais le cycle de vie des produits tend à raccourcir. Les entreprises qui tardent à s'adapter perdent des parts de marché au profit d'entreprises plus souples qui savent s'ajuster rapidement aux nouvelles tendances. On observe d'ailleurs que les petites et moyennes entreprises (PME) plus performantes sont devenues de nouveaux leaders qui ont su remporter rapidement des succès d'affaires auprès des grands distributeurs.

LES MARQUES PRIVÉES

La forte concurrence entre les distributeurs canadiens ainsi que la crainte de la concurrence américaine ont entraîné le déploiement de multiples stratégies pour fidéliser les consommateurs. L'une d'elles consiste à favoriser l'achat de produits identifiés aux marques privées ou appartenant au distributeur, ces produits étant forcément absents des rayons des concurrents. Pour élaborer leurs stratégies de marques privées, les grands distributeurs bénéficient d'information de première ligne sur les attentes et les comportements des consommateurs. Ceci leur permet de s'adapter rapidement aux nouvelles tendances. En conséquence, des marques privées comme Le Choix du Président, Nos Compliments et Sélection Mérite viennent concurrencer les marques nationales appartenant à des transformateurs. Ces stratégies ont d'ailleurs créé des occasions d'affaires pour des entreprises québécoises ne détenant pas le contrôle de marques nationales dominantes.

Selon Deloitte & Touche (*Benchmarking for success 2000*), les parts du marché canadien des aliments transformés et des boissons de marques privées atteignaient déjà respectivement 27 % et 28 % en 1998. Il est à noter que la présence des marques privées est plus importante au Canada qu'aux États-Unis. Selon AC Nielsen,⁵ le Canada arrive au neuvième rang mondial pour la pénétration de marchés des produits sous marques privées, avec 19 % contre 16 % aux États-Unis. La Suisse arrive au 1^{er} rang avec 45 %.

L'ouverture progressive du commerce international des produits agricoles et alimentaires offre des occasions d'affaires supplémentaires pour les grands distributeurs. Ceux-ci profitent de la possibilité de s'approvisionner à moindre coût, surtout pour les produits offerts sous leurs marques. Une devise canadienne forte renforce ce phénomène. La concurrence des distributeurs américains pratiquant l'approvisionnement sur le marché international incite d'autres grands distributeurs à suivre cette voie.

La capacité concurrentielle de la chaîne production-transformation constitue un enjeu majeur pour le secteur agroalimentaire québécois. La Commission suggère une réflexion à partir de la question suivante :

- **Quels moyens ou mesures pourrions-nous prendre pour que les entreprises québécoises de toutes tailles, petites, moyennes et grandes, les fournisseurs des produits-créneaux ou du terroir puissent se tailler une meilleure place dans le système actuel de la distribution alimentaire?**

L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

L'étiquetage des produits alimentaires est régi par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Ses exigences concernent à la fois l'étiquetage nutritionnel, les allégations nutritionnelles et les allégations reliées à la santé. Au Canada, l'étiquetage du contenu nutritionnel est obligatoire pour la majorité des produits. Ces prescriptions sont exigeantes pour certains transformateurs qui y voient un coût additionnel relativement important. Toutefois, ces nouvelles exigences peuvent ouvrir la voie à des occasions d'affaires en mettant en valeur la qualité nutritionnelle de leurs produits.

Les consommateurs veulent être de mieux en mieux informés sur ce que contiennent leurs aliments. D'autres vont plus loin et souhaitent que nous les informions sur l'origine ainsi que sur les modes de production et de transformation de ces aliments. C'est dans ce contexte qu'il faut lire la problématique soulevée par l'introduction des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans le système alimentaire et l'actuel débat sur l'étiquetage obligatoire plutôt que volontaire qui les concerne.

La Commission souhaiterait obtenir des réactions et des commentaires sur les éléments de réflexion suivants :

- **Quel est le rôle de l'étiquetage? Jusqu'où devons-nous aller?**
- **Quelle information est essentielle aux consommateurs et que devons-nous trouver sur les étiquettes?**
- **L'étiquetage volontaire des OGM doit-il devenir obligatoire?**
- **Comment tenir compte des contraintes qu'impose cette obligation aux entreprises de transformation et de distribution?**

LES HÔTELS, RESTAURANTS ET INSTITUTIONS

Les services alimentaires des hôtels, restaurants et institutions ont connu au Québec une croissance importante et ils y occupent une place de choix. La portion des dépenses alimentaires des Québécois qui est consacrée aux HRI est à la hausse. Elle demeure cependant plus faible que celle observée aux États-Unis.

En 2004 aux États-Unis, la part des dépenses des consommateurs dans le réseau HRI dépassait pour la première fois celle réalisée dans les magasins d'alimentation. La même année au Québec, la restauration québécoise a réalisé des ventes de l'ordre de 7 milliards de dollars, une croissance de 4,5 % par rapport à 2003. Les services alimentaires des hôtels et des institutions enregistraient, quant à eux, un chiffre d'affaires de 2 milliards de dollars. Les HRI employaient environ 161 000 personnes.⁶

La Commission aimerait recevoir des avis et des commentaires portant sur les questions suivantes :

- **Comment l'agriculture et l'agroalimentaire québécois peuvent-ils déployer un véritable partenariat avec les HRI et mieux répondre aux occasions d'affaires qu'ils représentent?**
- **Les appels d'offres des institutions publiques devraient-ils faire une plus grande place aux produits québécois?**
- **Comment pourrions-nous inciter les distributeurs à mieux tenir compte de l'offre des produits québécois?**

Les politiques d'achat en hôtellerie et en restauration sont différentes de celles du commerce de détail. Les pratiques y sont traditionnellement basées sur la recherche de produits spécifiques et sur une relation d'affaires plus directe. Nous constatons aussi un important mouvement de consolidation dans les secteurs de la distribution aux HRI, au Québec et au Canada, tout comme dans la gestion des grands comptes institutionnels et cafétérias de grandes entreprises. Cette consolidation renforce le pouvoir d'achat des distributeurs et des opérateurs, et tend à éloigner les fabricants des centres de décision. L'un des effets de ce changement est l'ajout de barrières à l'entrée pour les petits producteurs et transformateurs qui n'ont pas la capacité de fournir d'importants volumes.

Les restaurateurs indépendants et les petites chaînes régionales sont souvent desservis par des distributeurs locaux ou régionaux. C'est au Québec que nous trouvons le plus grand pourcentage d'entreprises indépendantes, non affiliées à une chaîne.

L'IMPORTANCE STRATÉGIQUE DES HRI

Le positionnement des entreprises de transformation auprès des distributeurs HRI s'est souvent avéré stratégique. Le consommateur initié à la cuisine mexicaine, aux sushis ou à la gastronomie par ses expériences gustatives en restaurant ou par la communication média, cherche par la suite les mêmes produits sur les tablettes des magasins.

À ce titre, des institutions, comme l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), et les médias jouent un rôle important dans l'évolution des habitudes de consommation et la visibilité accordée aux produits locaux. L'ITHQ a d'ailleurs contribué significativement au développement du savoir-faire et de la notoriété du Québec en restauration.

Malgré tout, certains intervenants déplorent que le marché du HRI soit souvent négligé par les transformateurs. Pourtant, en plus d'être stratégique, ce marché est généralement considéré moins coûteux et moins risqué. De plus, l'hôtellerie et la restauration québécoises sont à la fois dynamiques et créatives. Elles contribuent à l'évolution des tendances de consommation.

Le Québec exporte 53 % de sa production alimentaire alors que les importations répondent à 45 % de ses besoins en nourriture.¹

5 Le commerce extérieur de produits agricoles et agroalimentaires

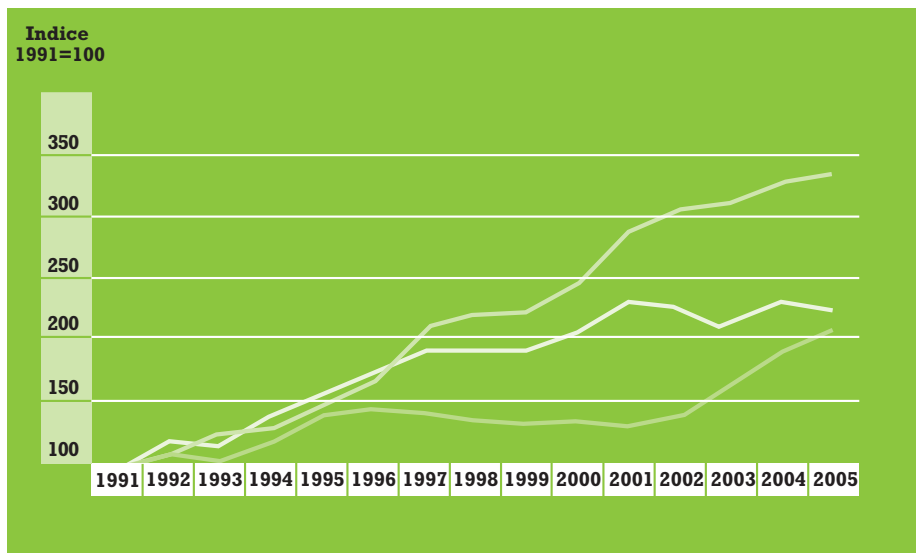
LES MARCHÉS EXTÉRIEURS

Les marchés interprovincial et international représentent une part de plus en plus importante de la production bioalimentaire québécoise, passant de 34 % des ventes totales en 1999 à 53 % en 2005. Ces marchés extérieurs sont devenus le principal vecteur de croissance du secteur agroalimentaire avec une hausse annuelle de plus de 10 % des livraisons, comparativement à une hausse de près de 4 % pour le marché intérieur québécois.

Le Québec a connu une augmentation de ses exportations internationales de produits bioalimentaires plus marquée que le reste du Canada et de l'ensemble des pays exportateurs, comme le montre le Graphique 6.

Graphique 6 – ÉVOLUTION DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS INTERNATIONALES DES PRODUITS BIOALIMENTAIRES*

QUÉBEC, AUTRES PROVINCES CANADIENNES ET LE MONDE – 1991 À 2005 EN %

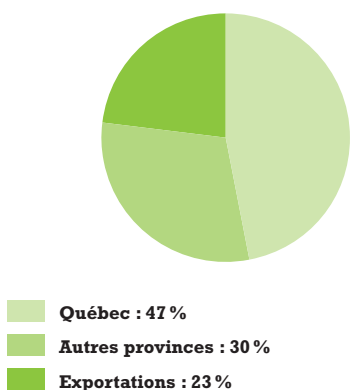


* comprend les produits alimentaires et les matières premières

■ Québec : 323
■ Canada excluant le Québec : 221
■ Monde : 205

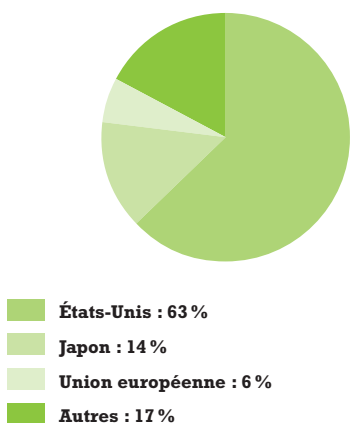
Sources : OMC, statistiques du commerce international. Strategis et ISQ, statistiques du commerce international du Canada et du Québec. MAPAQ, direction des politiques commerciales et intergouvernementales, décembre 2006

Graphique 7 – DESTINATION DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE QUÉBÉCOISE (2005)



Depuis 1997, le solde du commerce international bioalimentaire du Québec est positif grâce à ses échanges avec les États-Unis. Les échanges avec l'ensemble des autres pays restent déficitaires, c'est-à-dire que le Québec importe plus de produits de ces autres pays qu'il n'en exporte.

Graphique 8 – DESTINATION DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES DU QUÉBEC (2005)



Les exportations internationales du Québec ont progressé de 16 % de 2002 à 2005. Le Québec assure plus de 12 % des exportations internationales canadiennes, se situant derrière l'Ontario (28 %) et l'Alberta (16 %).

Alors que les exportations internationales s'accroissaient de plus de 14 % entre 2001 et 2005, les importations augmentaient de 19 %.² Cette augmentation des exportations est survenue malgré un ralentissement, en 2003, dû notamment à la maladie de la vache folle (encéphalopathie spongiforme bovine) et à la hausse du dollar canadien. Notons par ailleurs que cette augmentation des exportations n'a été que de 1 % pour la période 2004-2005. Les données du premier trimestre de 2006 indiquent une diminution de la valeur des exportations. Les exportations québécoises de produits agricoles et agroalimentaires représentaient plus de 6 % des exportations totales de marchandises en 2003.

LA NOUVELLE DYNAMIQUE DES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Des pays comme le Mexique, le Chili, le Brésil, l'Inde et la Chine⁴ occupent de plus en plus de place dans les échanges internationaux, en offrant des produits à plus bas prix. Ces pays jouissent de certains avantages, notamment leur main-d'œuvre et leur climat qui leur permettent de produire, à faibles coûts, aussi bien les matières premières que les produits transformés. Leur poids croissant sur la scène internationale accentue la pression à la baisse déjà observée sur les prix et changera vraisemblablement plusieurs données du commerce international. Cette offre accrue de produits doit cependant être située dans le contexte d'une croissance de la demande à l'échelle mondiale. De plus, les avantages de coût, dont jouissent ces pays, peuvent être contrebalancés par d'autres désavantages touchant notamment la qualité, l'innocuité, la traçabilité et la fiabilité des livraisons.

La concurrence sur les marchés internationaux risque de s'intensifier. Ceci laisse croire que les entreprises de production agricole et de transformation québécoises devront se montrer efficaces, faire preuve d'innovation et de souplesse pour s'adapter à des conditions changeantes, si elles veulent maintenir ou améliorer leur place sur les marchés. De plus, l'érosion probable des protections tarifaires, en raison de la pression internationale qui s'exerce, notamment dans le cadre des négociations commerciales soutenues par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), fragilisera les marchés intérieurs, actuellement sous gestion de l'offre.

La plupart des produits exportés sont des produits transformés. Ils représentaient, en 2005, près de 85 % des exportations. Ce ratio est, pour l'Ontario, de 76 % et, pour l'ensemble canadien, de 60 %. Les principaux produits québécois exportés se composent, notamment des produits d'origine animale suivants : la viande de porc fraîche ou congelée, les viandes de volailles et les œufs, les sous-produits animaux, les produits laitiers, les animaux vivants. Les principaux produits d'origine végétale exportés sont : les produits du cacao, les aliments et produits divers, les fruits et légumes, le miel, les produits de l'érable et du sucre, les produits céréaliers, les boissons.

Le Québec a exporté, en 2005, des produits de source animale (incluant ceux du lait) pour 1,6 milliard de dollars, dont 1 milliard de dollars de porc frais ou congelé.⁴

Les produits d'origine animale représentaient au moins 43 % des exportations agricoles et agroalimentaires totales, dont 33 % étaient des produits de porc. La grande majorité de ces exportations était destinée au marché américain. De 2000 à 2005, les exportations de porc y ont augmenté de 58 %. Les exportations de produits végétaux représentaient 2,2 milliard de dollars en 2005. Les plus importants sont les produits du cacao, avec des exportations de 340 millions de dollars ou 18 % des exportations alimentaires totales, suivis des aliments et produits divers, des fruits et des légumes, des produits céréaliers, des boissons et des produits de l'érable.¹

Notons que l'augmentation des exportations est survenue dans un contexte d'appréciation importante de la valeur de la devise canadienne. En effet, au cours de la période 2002-2005, le dollar canadien s'est apprécié de 38 % par rapport au dollar américain, de 32 % par rapport au yen et de 11 % face à l'euro.⁶

Premier secteur d'exportation du Québec, l'industrie porcine vit présentement une conjoncture très difficile en même temps qu'elle doit faire face à la montée en force de la production américaine et à l'arrivée de nouveaux pays concurrents comme le Brésil.¹ Les exportations de viandes, majoritairement composées de porc, ont diminué de 20 % entre 2003 et 2005.⁵

L'exportation des produits dérivés du cacao, moins à risque pour le moment, dépend toutefois de la politique américaine du sucre et du coût des autres facteurs de production.

La Commission souhaiterait obtenir des commentaires sur les éléments de réflexion suivants :

- **Quelle importance le secteur agricole et agroalimentaire du Québec devrait-il attribuer à l'exportation et aux marchés extérieurs?**
- **Nos stratégies devraient-elles ou non accorder une importance particulière aux produits transformés?**
- **Compte tenu de la concurrence mondiale, que doit faire le Québec pour maintenir ou accroître ses positions sur les marchés mondiaux?**
- **Comment s'assurer que les transformateurs soient bien informés des tendances des marchés extérieurs?**
- **Comment concilier gestion de l'offre et exportation?**

LES IMPORTATIONS

Les importations québécoises, interprovinciales et internationales de produits alimentaires s'élevaient à 3,5 milliards de dollars en 2005 et ont progressé de 17 % de 2002 à 2005.⁷ Elles satisfont maintenant 45 % de nos besoins alimentaires et représentent 16 % de la valeur totale des importations canadiennes. Quant à elle, la province de l'Ontario recevait 57 % des importations, soit 12,5 milliards de dollars.¹

Les importations du Québec sont composées de produits transformés dans une proportion de plus de 70 %. Les produits importés les plus importants sont les boissons (23 %), les fruits et les noix (19 %), le cacao, le café et le thé (12 %), le miel et le sucre (11 %), les produits à base de composants de lait (7 %) et les légumes (6 %).⁸

La hausse du dollar canadien rend les importations plus compétitives sur le marché canadien. Plus le dollar est élevé, plus s'érode la protection tarifaire effective, surtout lorsque les prix intérieurs sont à la hausse et les prix mondiaux à la baisse.⁹ Cette situation pourrait favoriser une hausse des importations de certains produits, même pour ceux sous gestion de l'offre qui profitent d'une protection tarifaire élevée.

Comme nous le constatons, l'économie du Québec est relativement dépendante des marchés extérieurs, tant pour sa consommation que pour sa production de produits alimentaires.

Voici quelques éléments sur lesquels les participants sont invités à se prononcer :

- **Quelle place faites-vous à la sécurité alimentaire dans votre vision de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois?**
- **Pensez-vous que la place occupée par les importations au Québec menace sa production et sa sécurité alimentaire?**
- **Comment le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire devrait-il d'une part, composer avec la tendance mondiale à la diminution des tarifs douaniers et d'autre part, avec la baisse des prix mondiaux?**

Le développement des ressources humaines

Les ressources humaines du secteur agricole et agroalimentaire ont besoin de formation, de conseils et d'expertise afin de

développer leurs compétences et de faire les bons choix dans un environnement de plus en plus compétitif. La recherche, le développement, la mise au point de techniques et le transfert des savoirs jouent un rôle déterminant pour l'avenir du secteur.

Le recrutement, en nombre suffisant d'employés compétents, représente aussi une préoccupation et le perfectionnement de la main-d'œuvre constitue un défi constant pour les entreprises agroalimentaires qui veulent accroître leur productivité et innover.

LA FORMATION DE BASE ET LA FORMATION PERMANENTE

Tant sur le plan de l'enseignement secondaire, collégial qu'universitaire, l'offre de formation en agriculture et en agroalimentaire est variée et accessible. Plus de 20 programmes de formation de base sont offerts par les écoles secondaires et 9 autres le sont par 15 établissements collégiaux répartis à la grandeur du Québec.¹

L'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), avec ses trois campus (La Pocatière, Saint-Hyacinthe et Sainte-Anne-de-Bellevue), est la plus importante institution d'enseignement collégial du secteur. Elle regroupe 300 personnes travaillant au développement des compétences. La réputation de l'institution est bien établie; le taux de placement de ses diplômés avoisine 100 %. Cette institution joue également un rôle important en formation permanente. En 2004-2005, plus de 300 sessions de perfectionnement y ont été données à près de 4 000 personnes.²

Les universités Laval et McGill offrent une formation universitaire en agronomie. Plusieurs universités ou instituts offrent divers programmes rattachés aux domaines de la biologie, de l'environnement et de la médecine vétérinaire.

Dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, en plus de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), des établissements d'enseignement secondaire et collégial offrent des programmes d'étude et de formation. À l'ITHQ particulièrement, les demandes d'admission en gestion de l'hôtellerie et de la restauration demeurent très élevées, à plus de 140 % de la capacité d'accueil. À leur programme universitaire, une croissance de près de 20 % des inscriptions est constatée annuellement depuis plusieurs années.

En ce qui concerne la formation en production agricole, les données du ministère de l'Éducation font état, entre 1999 et 2003, d'une baisse de 30 % des inscriptions aux programmes de formation du secondaire, de 1999 à 2003. Quant à l'enseignement collégial, pour cette même période, la baisse enregistrée était de 47 %.⁴ Entre 1998 et 2006, malgré les mesures financières incitatives, le programme Gestion et exploitation d'entreprises agricoles, offert par l'ITA et certains cégeps, a connu une baisse des inscriptions de 52 %.⁵

Le Québec est la province où le niveau de scolarisation des agriculteurs est le plus bas.⁶ En 2000, selon Statistique Canada, les producteurs agricoles québécois affichaient la plus faible proportion de diplômés universitaires et le taux le plus élevé de personnes avec une scolarisation inférieure à la neuvième année. Au fil des ans, ces écarts tendent toutefois à diminuer. Comme le démontre le tableau suivant, ceux et celles qui assurent la relève en agriculture détiennent, dans une proportion croissante, des diplômes d'études postsecondaires. La proportion des membres de la relève en agriculture qui ne possède aucun diplôme est à la baisse.

Tableau 4 – ÉVOLUTION DU NIVEAU DE FORMATION DE LA RELÈVE AGRICOLE QUÉBÉCOISE, 1995, 1997 ET 2000 (EN %)⁶

Niveau de formation	1995	1997	2000
Aucun diplôme	24	15	14
Secondaire	49	53	43
Collégial	22	25	34
Universitaire	5	7	9

Sur le plan universitaire, en agriculture et agroalimentaire, l'agronomie demeure la formation la plus populaire, avec 43 % des diplômés en 2001.⁷ Les autres disciplines universitaires fréquentées sont la diététique et la nutrition, le génie (rural et alimentaire), les sciences et les technologies des aliments ainsi que la médecine vétérinaire.

La Commission souhaite recevoir des commentaires et des avis sur la formation en agriculture et agroalimentaire :

- **Les programmes offerts répondent-ils adéquatement aux besoins actuels et futurs?**
- **Quels moyens peut-on utiliser pour augmenter le nombre de diplômés en agriculture et s'assurer que la formation de base des agriculteurs soit suffisante?**
- **Comment augmenter la participation aux programmes de formation continue?**

LES BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE

Le secteur de l'agroalimentaire, dans son ensemble, emploie environ 12 % de la main-d'œuvre québécoise. Toutefois, Emploi-Québec s'attend à ce que cette proportion diminue légèrement à moyen terme.⁸

Tableau 5 – RÉPARTITION DES 452 000 EMPLOIS DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS⁹

Domaine	Pourcentage
Production agricole	13
Transformation	16
Distribution et HRI	71

L'agriculture perd des emplois dans le domaine de l'élevage, mais en gagne dans celui des cultures à cause de la forte demande de travailleurs saisonniers. On s'attend à ce que cette tendance se maintienne. Le nombre d'emplois n'y croîtra pas, mais les compétences nécessaires pour les exercer pourraient augmenter.¹⁰

La main-d'œuvre familiale n'est souvent plus suffisante sur des fermes dont la taille s'accroît et où les enfants sont moins nombreux. Les agriculteurs font face au défi du recrutement et à celui d'intéresser et de former le personnel dont ils ont besoin. Les conditions de travail parfois difficiles, les heures de travail qui s'échelonnent sur toute la semaine et la faible rémunération augmentent l'intensité du défi et créent des problèmes de recrutement et de stabilité.

L'INNOVATION

Dans le contexte compétitif actuel, tous s'accordent sur l'importance de l'innovation. La recherche, la veille technologique, le transfert des connaissances, sont à la source des gains de productivité, de la diversification des produits, de l'élaboration de solutions adaptées et de la conception de nouveaux procédés.

Dans les industries de transformation alimentaire et dans les services reliés à l'alimentation, le problème du recrutement et celui de l'intérêt à y travailler sont régulièrement soulignés. Les difficultés viennent à la fois du fait que certaines tâches sont exigeantes et que les industries alimentaires sont en compétition avec d'autres types d'entreprises qui sollicitent les mêmes bassins de main-d'œuvre.

Pour poursuivre leur développement, les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire ont besoin d'employés plus nombreux, stables et compétents.

En 2002, les sommes investies dans la recherche en agriculture et en agroalimentaire au Québec totalisaient 178 millions de dollars. La moitié provenait de l'industrie, 36 % du gouvernement fédéral et 14 % du gouvernement provincial. Les dépenses des industries en recherche et développement (R et D) ont augmenté de façon importante entre 1995 et 2002, passant de 43 millions de dollars à 89 millions de dollars.⁶ Cette situation résulte, entre autres, des décisions du MAPAQ d'appuyer le développement de corporations mixtes. Ce transfert de ressources a eu un effet de levier.

La dépense en R et D des entreprises de transformation alimentaire atteignait, en 2002, 0,24 % des livraisons alors que ce ratio était de 0,15 % pour l'ensemble du Canada et de 0,16 % pour l'Ontario.⁶

Pour l'exercice financier 2004-2005, les investissements directs du MAPAQ en innovation technologique, c'est-à-dire en soutien aux centres d'expertises, aux corporations de recherche et aux actions concertées, ont été de 22,5 millions de dollars.¹⁰

Le transfert de connaissances se fait par de nombreuses activités d'information. Pour ne donner qu'un exemple, le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec rejoint chaque année environ 20 000 clients par ses colloques, ses publications et sa banque d'information sur le Web.¹¹ Les fédérations de l'UPA, les coopératives, les bureaux du MAPAQ et beaucoup d'autres associations organisent aussi de nombreuses activités d'information. Plusieurs revues spécialisées et des sites Internet assurent la diffusion de l'information.

La Commission aimerait recevoir des commentaires et des avis sur les stratégies à mettre en place pour attirer et conserver les ressources humaines dans le secteur agricole et agroalimentaire.

- Quelles sont les stratégies à mettre de l'avant pour assurer aux entreprises agricoles et agroalimentaires le personnel qualifié dont elles ont besoin?
- Quel est le rôle des gouvernements?
- Comment intéresser à l'agriculture et à l'agroalimentaire de nouvelles personnes comme les immigrants?

Compte tenu de la vision que vous avez du devenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire, quelles sont les stratégies à privilégier pour appuyer la recherche, la veille technologique et la production de nouveaux savoirs :

- Les investissements consentis en recherche, veille technologique, production de nouveaux savoirs sont-ils suffisants et bien ciblés?
- Portent-ils sur les créneaux qui offrent le meilleur potentiel pour le futur?
- Comment accroître les échanges entre les différents producteurs de savoir?
- Comment maximiser la portée des investissements dans le domaine de la recherche et du développement?
- Comment les instances locales et régionales peuvent-elles appuyer les démarches d'innovation sur leur territoire?
- Quel rôle doit jouer l'État ?

LES SERVICES CONSEILS SPÉCIALISÉS

Le service conseil est essentiel à la transmission des nouvelles connaissances. Pour bien jouer leur rôle, les conseillers doivent être bien au fait des résultats de la recherche, particulièrement ceux de la recherche appliquée. Ils doivent créer et entretenir des liens de confiance avec leurs clients.

Historiquement, le service conseil en agriculture était la responsabilité presque exclusive du MAPAQ. Il y a une vingtaine d'années, le Ministère a modifié sa stratégie, diminuant son intervention directe et son effectif pour plutôt appuyer financièrement des approches collectives d'organisation des services conseils.

Ces formules, d'abord conçues par les syndicats de gestion agricoles, permettent à un groupe d'agriculteurs d'assurer, sur une base volontaire, un service qu'ils financent en partie et qu'ils dirigent. S'inspirant de ce modèle, sont nés, par la suite, les services conseils en production, en agroenvironnement et en transferts de ferme.

Des réseaux régionaux de services conseils ont plus tard vu le jour afin de rendre des services conseils plus accessibles et mieux adaptés aux besoins de chaque région.¹⁵ Rappelons que les services conseils subventionnés ne sont utilisés que par le tiers des entreprises agricoles québécoises.¹²

Plusieurs fournisseurs des entreprises agricoles, institutions financières, meuniers, coopératives, ont recruté agronomes et techniciens et mis sur pied des services conseils. Ces services sont fort utilisés et appréciés, bien qu'ils soient perçus par certains comme moins neutres.

La nécessité de coordonner davantage les services offerts, de les garder accessibles et d'élargir le nombre d'utilisateurs a suscité beaucoup de réflexions ces dernières années. En accordant plus de place aux choix individuels des chefs d'entreprises agricoles, le cadre stratégique du gouvernement fédéral a aussi contribué à changer la dynamique, notamment en ce qui concerne les formules de groupes.

Les entreprises de transformation et de distribution, de leur côté, ont accès aux services prévus pour tous les types d'entreprises par Emploi-Québec, par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et par les autres ministères ou organismes gouvernementaux, provinciaux et fédéraux.

Finalement, plusieurs entreprises privées participent à des associations sectorielles professionnelles afin d'obtenir l'expertise requise par la voie de journées de formation, de colloques, de salons, etc.

À titre indicatif, la Commission suggère les éléments de réflexion suivants :

- **Comment élargir l'accès aux services conseils?**
- **Comment assurer la qualité de l'ensemble de ces services?**
- **Comment faire en sorte que les ressources actuellement en place travaillent en complémentarité?**
- **La formation des conseillers répond-elle aux exigences ?**

7 L'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement

Toutes les activités humaines ont un impact sur l'environnement et le modifient. La nature même de l'agriculture en fait une grande

utilisatrice de ressources, principalement de l'eau et du sol. De plus, avec 1,9 million d'hectares de terres cultivées,¹ la production agricole occupe une grande partie du territoire habité du Québec. Ces deux constatations attirent l'attention sur une réalité incontournable : la qualité de notre environnement et des écosystèmes qui le composent est étroitement liée à celle de nos pratiques agricoles et agroalimentaires.

Notre milieu de vie est fragile et exige qu'on en prenne soin, nous rappellent des citoyens de toutes sphères. L'agriculture doit aussi, pour demeurer viable, préserver les ressources qu'elle utilise. Une eau et un sol de qualité sont essentiels à sa pérennité.

Les pratiques les plus adéquates pour préserver l'environnement exigent efforts et investissements, et ce, tant de la part des gouvernements, des producteurs agricoles et des transformateurs que des autres intervenants. Si les efforts consentis au Québec semblent bien se comparer à ceux observés ailleurs au Canada et dans le monde, les constatations des chercheurs font toutefois craindre que les résultats obtenus ne soient pas complètement satisfaisants et que l'équilibre nécessaire au développement durable ne soit pas encore atteint.²

PRINCIPALES CONSTATATIONS

L'EAU

Au Québec, l'approche de gestion par bassins versants est privilégiée depuis 2002. Le terme « bassin versant » désigne le territoire délimité par les lignes de partage des eaux sur lequel toutes les eaux de surface s'écoulent vers un même exutoire. Ce mode de gestion territoriale vise une prise en compte globale de l'eau, des écosystèmes ainsi que des usages qu'en font l'ensemble des acteurs sur ce territoire.³

Les déjections, les rejets industriels et domestiques, dont les fosses septiques des riverains, les débordements d'égouts municipaux⁴ constituent, avec les engrais minéraux et les pesticides, les principales sources de pollution de nos milieux aquatiques.⁵ Le dépassement de la capacité de support dans un bassin versant peut se traduire, entre autres, par une prolifération excessive d'algues (de cyanobactéries, par exemple) et de plantes aquatiques. Cette situation peut rendre l'eau impropre à la consommation et à la baignade.

Fait significatif, au cours des trois dernières années, le nombre des milieux aquatiques au Québec altérés par les cyanobactéries est passé de 43 à 73.⁶ Le phosphore est identifié comme étant le facteur prépondérant qui cause la prolifération de cyanobactéries.⁷

Plusieurs réseaux d'aqueduc en milieux ruraux, alimentés en eau souterraine, ainsi que des ouvrages de captage à usage domestique (puits privés), sont aussi touchés ou ont été touchés par le problème des nitrates. L'étude intitulée *La qualité de l'eau potable dans sept bassins versants en surplus de fumier et impacts potentiels sur la santé*, effectuée en 2004, a comparé une zone d'agriculture intensive avec une zone témoin à l'intérieur de sept bassins versants. Les résultats démontrent qu'il y a davantage de nitrates-nitrates dans les puits en zone agricole, mais pas davantage de micro-organismes.⁸

Dans le *Suivi 2003 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec*,⁹ les auteurs affirment que la lutte contre la pollution diffuse générée par les pesticides constitue un enjeu prioritaire pour les régions dont les surfaces réceptrices de pesticides sont supérieures à 50 % de la surface totale, soit 6 régions parmi les 14, visées par l'étude, où l'agriculture est pratiquée.

À l'intérieur d'un même bassin versant, les chercheurs établissent aussi un lien de cause à effet entre les superficies en culture qui demandent un travail du sol, comme celles destinées à la culture du maïs et de la pomme de terre, et la détérioration de la qualité des cours d'eau. On établit également un lien positif entre la superficie totale boisée dans un bassin versant et la qualité de l'eau.¹⁰

Avec l'étalement urbain et l'expansion de l'agriculture, plusieurs forêts et milieux humides sont disparus. Ceux-ci servaient d'« éponges » et régularisaient les débits à la fonte des neiges et après les orages. Cette situation augmente le ruissellement et les risques d'érosion des sols.

LES SOLS

Un sol agricole est un milieu vivant où doit régner un juste équilibre entre l'eau, l'air, les organismes vivants et les nutriments. Cet équilibre assure la santé des sols. Lorsque ce fragile équilibre est rompu, les végétaux ne peuvent croître de façon optimale et les rendements agricoles peuvent être compromis. La nature met plusieurs milliers d'années à « fabriquer » un sol.

Depuis les dernières décennies, l'exploitation des fermes d'élevage porcin et avicole se fait souvent sans que les producteurs ne possèdent en propre des parcelles en culture. Cette situation peut créer un déséquilibre entre les superficies de cultures nécessaires et les volumes de déjections animales à épandre sur un territoire donné.¹¹

La dernière étude scientifique exhaustive sur l'état de nos sols, *Inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles du Québec*,¹² date de 1990. Des données plus récentes, tirées d'une étude réalisée par l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) et le MAPAQ sur la teneur minérale des sols, plus particulièrement en ce qui concerne le phosphore, révèlent toutefois qu'il existe un problème de surfertilisation¹¹. Cette surfertilisation est observée dans les bassins versants soutenant les plus fortes concentrations d'animaux et où l'agriculture est la plus intensive.

L'AIR

Selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, l'agriculture contribue pour un peu plus de 9 % des émissions des gaz à effet de serre (GES) au Québec. Les principales sources sont la perte d'azote des sols dans certaines conditions particulières, la production de méthane résultant de la digestion des bovins et l'entreposage du lisier. Aux fins de comparaison, le plus grand émetteur demeure le transport avec 37 % des émissions, immédiatement suivi de l'industrie avec 31 %.¹³

L'activité agricole entraîne aussi certaines nuisances dont l'émission d'odeurs liée principalement aux travaux d'épandage de lisier. Le secteur porcin est plus particulièrement interpellé à cet égard. Cette situation engendre dans plusieurs régions des problèmes de cohabitation sociale. De plus, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation évalue que plus de 50 % des fermes laitières gèrent maintenant leurs déjections animales sous forme liquide ou semi-liquide, ce qui ajoute à la problématique des odeurs.¹⁴

LA BIODIVERSITÉ

Plus de 70 % des habitats forestiers de la vallée du Saint-Laurent sont disparus. En modifiant l'habitat de plusieurs espèces sauvages et en utilisant un nombre restreint d'espèces, l'agriculture concourt à la diminution de la biodiversité. On estime que le risque d'appauvrissement de la biodiversité est élevé lorsque le couvert forestier est inférieur à 30 % pour un territoire donné.¹⁵ Les boisés de ferme remplissent plusieurs fonctions importantes pour l'écosystème, notamment celles d'assurer la conservation d'espèces indigènes animales et végétales en paysage agricole ainsi que de servir de brise-vent.

Les plantes transgéniques suscitent, pour leur part, certaines craintes en lien avec la dispersion de gènes étrangers dans l'environnement.¹⁶ En effet, les plantes génétiquement modifiées contiennent des gènes d'autres espèces pouvant provenir de bactéries, de virus, d'autres plantes ou même d'animaux. Des études scientifiques ont démontré que ce phénomène de dispersion entraîne des risques de toxicité pour certains insectes, l'accroissement de population d'insectes résistants et l'apparition de mauvaises herbes résistantes aux herbicides. D'autres études montrent également la possibilité de bénéfices : utilisation réduite de pesticides, utilisation de pesticides moins toxiques, travail réduit des sols et une production agricole accrue.

La Commission souhaiterait entendre les participants sur les stratégies et conditions qui assureraient l'atteinte et le maintien des équilibres entre l'environnement et l'agriculture.

- **Comment les responsabilités des secteurs agricole, industriel et municipal face à la protection de l'environnement peuvent-elles s'exercer plus efficacement?**
- **Les stratégies de gestion des déjections animales sont-elles adéquates, particulièrement en ce qui concerne la qualité de l'eau?**
- **Quels moyens devraient être préconisés pour contrer les inconvénients de la gestion des fumiers liquides?**
- **Quelles sont les meilleures pratiques agronomiques à mettre en place, notamment en matière de fertilisation, de conservation des sols ou d'utilisation des pesticides?**
- **Comment l'agriculture pourrait-elle contribuer davantage à la réduction des gaz à effet de serre et ainsi participer à l'effort collectif pour contrer le réchauffement de la planète?**
- **Que devrait-on faire pour assurer le maintien et la croissance de la biodiversité sur le territoire agricole?**
- **Quel est votre point de vue sur l'utilisation des plantes génétiquement modifiées, compte tenu des risques et bénéfices qu'elles peuvent représenter?**

LES POLITIQUES PUBLIQUES

La complexité des problématiques environnementales et de cohabitation auxquelles fait face le secteur agricole a appelé la mise en place graduelle de politiques publiques, de lois et de règlements ainsi que de programmes d'aide qui poursuivent des objectifs de développement durable.

- En 2002, une Politique nationale de l'eau, adoptée à la suite d'une vaste consultation publique menée par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE), a mis de l'avant une approche par bassins versants.
- Le Règlement sur le captage des eaux souterraines a pour but de protéger des eaux souterraines destinées à la consommation humaine et de régir leur captage.
- La Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondées encadre la conservation de ces milieux.
- Le Règlement sur les exploitations agricoles vise à rétablir l'équilibre entre la charge des effluents d'élevage et la capacité des sols à recevoir des déjections animales. C'est l'élément phosphore qui est utilisé pour déterminer la limite d'application des engrais de ferme sur les sols. Des modifications à ce règlement interdisent formellement, depuis 2004, l'aménagement de toute nouvelle superficie cultivable, et ce, pour de nombreuses municipalités.¹⁷
- Le Règlement sur les exploitations agricoles prévoit que, en 2010, les fermes devront avoir accès à 100 % des superficies nécessaires pour se défaire de la totalité des déjections animales produites par leurs élevages.¹⁷ Faute de superficies en culture disponibles, elles devront traiter autrement les effluents d'élevage et trouver de nouvelles façons de s'en défaire. Plusieurs se demandent si cet objectif est réalisable.

- La Loi sur les pesticides, dont découle le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides et le Code de gestion des pesticides, définit les règles d'utilisation de ces substances. Les producteurs agricoles doivent réussir un examen visant à mesurer leurs connaissances pour obtenir le certificat de qualification nécessaire à l'utilisation des pesticides en milieu agricole.

Des mesures de soutien financier ont également été mises en place par l'État, notamment pour aider les agriculteurs à réaliser les investissements nécessaires au respect des normes environnementales, soutenir la recherche, instaurer des mesures incitatives pour l'adoption de bonnes pratiques agricoles et offrir des services conseils en agroenvironnement.¹⁸

Ces programmes et règlements ont généré au Québec, en 2001, les investissements en agroenvironnement les plus élevés au Canada, soit 4 126 \$ par ferme. Dans le reste du Canada, les investissements en agroenvironnement ont été, pour la même année, de 1 091 \$ par ferme.¹⁹

En 2002, le gouvernement du Québec s'est fixé comme objectif de lier ses programmes d'aide au principe d'écoconditionnalité, faisant ainsi du respect des normes environnementales une des conditions d'admissibilité à l'aide gouvernementale. La Financière agricole du Québec et le MAPAQ ont la responsabilité d'appliquer les mesures d'écoconditionnalité en agriculture. La Loi sur La Financière agricole a d'ailleurs été modifiée en ce sens en 2004. En 2005, le MAPAQ a appliqué le principe d'écoconditionnalité à son principal programme d'appui financier qui prévoit le remboursement partiel des taxes foncières des entreprises agricoles.¹⁸ C'est ainsi que l'agriculteur doit avoir déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le bilan phosphore de sa ferme pour bénéficier de ce programme.

La Commission souhaiterait entendre les participants sur la nature et le niveau des exigences environnementales en matière agricole.

- **S'attaquent-elles aux bons problèmes?**
- **Sont-elles suffisantes?**
- **Produisent-elles les résultats escomptés?**
- **Les agriculteurs doivent-ils porter seuls le poids des exigences qu'on leur demande de respecter au nom de l'intérêt collectif?**
- **Les politiques publiques en matière d'agroenvironnement sont-elles adéquates?**
- **Dans quelles mesures peuvent-elles être bonifiées?**
- **L'État dispose-t-il des outils nécessaires à l'application et aux suivis des règlements et des politiques? La surveillance qu'exerce l'État est-elle suffisante et adéquate?**



Parce que son rôle est de produire des aliments, le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est déterminant pour la santé

La santé et les préoccupations des consommateurs

de la population. L'espérance de vie a grandement progressé, passant de 60 ans en 1920 à 79,7 ans en 2000.¹ L'état général de la santé de la population québécoise s'est, quant à lui, nettement amélioré au cours des dernières décennies.

Pourtant, les préoccupations concernant la qualité des aliments et son contrôle sont de plus en plus omniprésentes. Pour plusieurs, le lien de confiance entre la population et la chaîne de production et de transformation des aliments semble se fragiliser.

Le secteur agricole et agroalimentaire est aussi fortement interpellé par le nécessaire virage en faveur d'habitudes de vie plus saines. L'adoption d'une alimentation plus équilibrée et d'une activité physique plus intense par un plus grand nombre de personnes est devenue un des enjeux prioritaires de santé publique. Plusieurs souhaitent que la mission et les objectifs que le gouvernement propose au secteur agricole et agroalimentaire québécois incluent des objectifs liés à la promotion de la santé des consommateurs.

LA SÉCURITÉ

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), le MAPAQ et le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) voient, de concert, au respect des normes de sécurité des aliments. Plusieurs mesures et programmes gouvernementaux visent l'innocuité, la salubrité et la traçabilité des aliments. Ces démarches ont pour objectif général de sécuriser les approvisionnements alimentaires et de minimiser les risques de contamination, tout au long de la chaîne agroalimentaire.

Dans le domaine de la sécurité des aliments, les priorités d'action du MAPAQ ont été établies en fonction des potentiels de risque pour la santé humaine. Les produits alimentaires qui représentent un risque pour la santé sont retirés du marché.

Un sondage mené en 2005-2006 démontre que neuf personnes sur dix estiment que les aliments en vente au Québec sont sécuritaires.²

Les pesticides constituent aussi une source de préoccupations pour plusieurs. Parmi 32 pays, dont les États membres de l'Union européenne et les États-Unis, c'est au Canada que les limites permises de résidus de pesticides sont les plus élevées. De plus, une analyse comparative, avec l'Union européenne et les États-Unis, révèle que le Canada permet l'usage de 60 pesticides bannis, interdits, ou retirés par d'autres législations.³

Notons que le Code de gestion des pesticides du Québec⁴, entré en vigueur en 2003, interdit l'utilisation en milieu municipal de plus de 100 produits pesticides toujours en usage³ dans le reste du Canada. Depuis 2001, le Règlement québécois sur la qualité de l'eau potable oblige les responsables de réseaux de distribution desservant plus de 5 000 personnes à effectuer un contrôle trimestriel pour 25 pesticides. Des 213 réseaux municipaux échantillonnés de juin 2001 à décembre 2004, 116 ont montré la présence de faibles concentrations⁵ d'un ou de plusieurs pesticides.

Certains soulèvent que des maladies pourraient être associées à la présence de certaines substances non désirables dans l'environnement et dans les aliments consommés. Cependant, l'état de la recherche sur ces questions ne permet pas de démontrer les effets des caractéristiques propres à l'environnement agroalimentaire sur l'incidence des maladies chroniques.

LES ENJEUX SANITAIRES DE L'ÉLEVAGE

À l'hiver 2003, il n'aura fallu qu'un cas, en Alberta, d'encéphalopathie spongiforme bovine (maladie de la vache folle) pour fermer la frontière du principal client du Canada : les États-Unis. Dernièrement la grippe aviaire a fait craindre une épidémie à l'échelle planétaire et a motivé la mise en place de mesures exceptionnelles d'abattage préventif de poulets dans les foyers d'infection. Les récentes contaminations de certains aliments par le botulisme, la salmonelle ou la bactérie *E. coli* ont aussi soulevé des inquiétudes.

Dans ce contexte, les intervenants du secteur agricole et agroalimentaire, de concert avec le gouvernement du Québec, ont mis en place un système de traçabilité qui actuellement touche deux élevages : le bœuf et l'agneau. Le gouvernement canadien prévoit qu'éventuellement la majorité des produits offerts au détail pourront être retracés dans l'ensemble de la chaîne agroalimentaire.

Plusieurs croient que l'usage des hormones de croissance est répandu. Des éleveurs de bovins de boucherie les utilisent pour favoriser le développement musculaire du bétail. Les hormones de croissance ne sont cependant pas utilisées, ni dans l'élevage du poulet ni dans celui du porc.⁶

Les antibiotiques suscitent eux aussi leur lot de préoccupations. Les consommateurs craignent d'en trouver dans leur assiette, ou qu'ils se répandent dans l'environnement. Plusieurs éleveurs de poulet et de porc utilisent des antibiotiques à des fins préventives ou pour stimuler la croissance. Cet usage est toutefois controversé puisqu'il peut, selon l'Institut national de santé publique (INSP), favoriser le développement de bactéries résistantes aux antibiotiques.⁷ Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est, pour sa part, également préoccupé par les risques potentiels générés par les résidus d'antibiotiques dans les lisiers.⁸

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET NOUVELLES TENDANCES

Depuis quelques années, l'alimentation a pris un nouveau visage qui se réclame des découvertes scientifiques les plus récentes : aliments fonctionnels, nutraceutiques, antioxydants font maintenant partie de la gamme des produits offerts. Sur les tablettes de nos épiceries, on trouve des aliments de plus en plus spécialisés tels les breuvages laitiers oméga 3, des jus contenant du calcium ou des yogourts enrichis de bactéries actives.

L'application de certaines technologies de pointe a aussi soulevé des craintes. L'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) suscite des polémiques en Europe et, dans une moindre mesure, de ce côté-ci de l'Atlantique.

Actuellement, une dizaine d'espèces de plantes génétiquement modifiées (GM) ont été approuvées au Canada. Trois sont cultivées au Québec : le maïs-grain, le soya et le canola.⁹

On ne trouverait actuellement aucun fruit ni légume génétiquement modifié sur les tablettes des épiceries.⁹ On peut toutefois trouver dans notre panier certains produits contenant des dérivés d'OGM tels que la lécithine de soya, l'huile de canola et la fécule de maïs. Au Canada, l'utilisation d'OGM est approuvée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

La Commission aimerait entendre les participants sur les éléments de réflexion suivants :

- **Les normes qui encadrent le système d'inspection des aliments, notamment celles qui fixent les niveaux de résidus de pesticides sont-elles suffisantes?**
- **Comment pourrait-on améliorer le système d'inspection des aliments?**

SAINES ALIMENTATION ET HABITUDES DE VIE

Les comportements alimentaires sont tributaires de choix individuels. Ils sont aussi tributaires de l'environnement socio-économique et politique. Les politiques agricoles et agroalimentaires peuvent contribuer à la création de cet environnement.

Les consommateurs sont de plus en plus sensibles au contenu de leurs aliments et tentent d'éviter certains gras, sels, sucres raffinés et substances allergènes, tout en augmentant leur consommation d'aliments riches en fibres, minéraux et vitamines. Les produits biologiques et les produits locaux frais gagnent aussi en popularité.¹⁰ Plus de la moitié des Canadiens (57 %) choisissent leurs aliments pour leur teneur en fibres, en antioxydants, en acides gras, etc.¹¹ Certains font campagne en faveur d'une législation qui bannirait l'utilisation des gras trans comme c'est le cas dans les restaurants de la ville de New York.

Les données de l'Institut national de santé publique de 2005 révèlent que, chez la population adulte, seulement 35 % des hommes et 53 % des femmes consomment quotidiennement cinq portions et plus de fruits et de légumes.¹² Les données disponibles pour les enfants de 16 ans sont aussi préoccupantes.

Les mauvaises habitudes alimentaires, combinées à un mode de vie peu actif, ont fait en sorte que, en 2004, 57 % de la population québécoise accusait un excès de poids (35 % embonpoint et 22 % obésité).¹³ Les maladies liées aux problèmes de poids (diabète, hypertension, maladies coronariennes) sont de plus en plus répandues. Les coûts directs de santé associés à l'obésité ont été estimés, en 2001, à 1,6 milliard de dollars et les coûts indirects, à 2,7 milliards de dollars.⁷

L'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) recommande que l'apport énergétique, provenant des graisses de même que la consommation de sucre et de sel, soit réduit.⁷ Pour y parvenir, la disponibilité et l'accessibilité de produits de qualité, notamment des fruits et des légumes, sont des enjeux importants pour l'atteinte de cet objectif.

Parce que l'alimentation hors foyer prend de plus en plus d'importance, les hôtels, restaurants et institutions (HRI) sont de plus en plus interpellés. Plusieurs intervenants s'interrogent sur la qualité nutritionnelle de certains menus et soulignent l'importance d'offrir des choix santé et de diminuer les portions offertes. Les centres de la petite enfance (CPE) et les établissements scolaires n'échappent pas à cette prise de conscience et sont invités à améliorer leurs menus. Les écoles de cuisine sont également incitées à faire leur part et à modifier leurs programmes en conséquence.

Aujourd'hui, plusieurs intervenants s'entendent pour dire que les mesures d'information et d'éducation ne sont pas suffisantes et qu'il faut aussi intervenir sur l'environnement alimentaire. L'industrie agroalimentaire, les producteurs, les transformateurs et les distributeurs, selon eux, jouent un rôle déterminant dans l'offre de produits de qualité et, par le fait même, sur la santé de la population.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) est d'avis que les politiques agricoles et économiques peuvent aussi être utilisées pour promouvoir une offre alimentaire sécuritaire, nutritive et abordable. Pour l'OMS, un élément incontournable de lutte contre l'obésité et les maladies chroniques demeure la capacité d'un gouvernement d'établir un partenariat avec sa filière agroalimentaire.⁷

La Commission souhaite recevoir des avis et commentaires portant sur les questions suivantes :

- Quel est le rôle des consommateurs, des transformateurs, des distributeurs et de l'État dans l'adoption de saines habitudes alimentaires?
- L'information relative à la valeur nutritive des aliments est-elle suffisante et adéquate?
- Comment les politiques agricoles et agroalimentaires peuvent-elles favoriser de meilleures habitudes alimentaires?
- Comment informer les consommateurs d'une façon simple, crédible et cohérente?
- Comment les politiques agroalimentaires peuvent-elles inciter les HRI à se préoccuper activement de promouvoir de saines habitudes alimentaires chez leurs clients?

LA SANTÉ DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

La santé des travailleurs du secteur agricole et agroalimentaire constitue aussi un enjeu sur lequel il faut s'attarder.

Une récente enquête sur la santé psychologique des agriculteurs révèle qu'un répondant sur deux (50,9 %) présente un niveau élevé de détresse psychologique contre 20,1 % chez l'ensemble des Québécois.

Plus d'un agriculteur et agricultrice sur 20 aurait des idées suicidaires comparativement à une personne sur 25 dans la population québécoise.¹⁴

Aux préoccupations financières s'ajoutent plusieurs causes susceptibles d'affecter la santé psychologique des producteurs agricoles québécois : obligations réglementaires, instabilité des marchés, maladies des animaux, charge de travail, concurrence mondiale, variations climatiques.

Le milieu agricole présente aussi un haut risque d'accidents de travail. L'agriculture se classe au troisième rang des industries les plus dangereuses au Canada. Le programme canadien des blessures en milieu agricole rapporte qu'au Canada, de 1990 à 2003, 1 547 personnes ont perdu la vie à la suite d'une blessure.¹⁵

Par ailleurs, d'après le rapport de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) pour l'année 2002, le secteur des aliments et boissons a un taux d'incidence de blessures de 92 % supérieur à la moyenne des autres secteurs d'activités.¹⁶

La Commission souhaite recevoir des avis sur la santé des producteurs et des travailleurs agricoles ainsi que de ceux en transformation alimentaire :

- **Quelles mesures seraient susceptibles d'assurer une meilleure protection de la santé physique et mentale des ressources humaines du secteur agricole et agroalimentaire?**

La ruralité et le développement régional

L'agriculture et le monde rural québécois ont toujours été indissociables.

L'AGRICULTURE ET LA RURALITÉ

Le Québec compte aujourd'hui 1 023 municipalités rurales (municipalités de moins de 5 000 habitants) sur un total de 1 262. Ces municipalités accueillent un peu plus de 1,3 million de personnes et occupent 80 % de la superficie du territoire habité.¹ Fait qui mérite d'être souligné, 252 municipalités québécoises comptent moins de 500 habitants. Le territoire rural québécois est caractérisé par la faible densité de sa population.²

Les données cumulées par l'Institut de la statistique du Québec démontrent que la population rurale du Québec est en décroissance.³ De 1996 à 2005, 53 % des municipalités rurales ont perdu un total de 61 000 habitants.⁴

Le vieillissement de la population et l'exode des jeunes ruraux vers les grands centres sont des phénomènes reconnus. Pour le moment, l'attrait qu'exercent certaines communautés rurales sur un nombre croissant de ménages urbains ne suffit pas à infléchir vers le haut les courbes démographiques.

Ces réalités suscitent de plus en plus de débats sur les mesures à prendre pour assurer l'occupation dynamique du territoire. Le maintien des niveaux critiques de population, nécessaires à la viabilité des services publics et privés, est aussi en cause. Les indicateurs de 2005 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation démontrent que le problème de disparité économique, au détriment des régions ressources et périphériques, s'accroît.⁵

L'État a adopté des politiques de développement régional, tant économiques que sociales. La Politique nationale de la ruralité du gouvernement du Québec cible les communautés rurales. La conclusion de pactes ruraux avec les municipalités régionales de comté (MRC) constitue la pierre d'assise de cette politique qui vient d'être mise à jour et reconduite jusqu'en 2014. Ces pactes lient les élus municipaux des territoires ruraux et le gouvernement dans un engagement réciproque à soutenir des projets visant à assurer la pérennité des communautés rurales.

L'agriculture elle-même a subi de profondes transformations au cours des dernières décennies. Avec la spécialisation des exploitations agricoles et l'augmentation de leur taille, le nombre de fermes et la population agricole ont fortement diminué.

Les données de Statistique Canada font valoir que la population agricole a chuté de 26 % entre 1991 et 2001, pour ne plus représenter que 6,4 % de la population rurale et 1,3 % de la population québécoise.⁶

Plusieurs soulignent les problèmes de transfert des fermes aux générations montantes et ceux d'accès à la profession. D'autres déplorent les difficultés croissantes de recrutement de la main-d'œuvre.

Pour bon nombre d'observateurs, la vitalité à long terme des collectivités rurales repose sur la diversification des économies régionales : l'agriculture, la foresterie et l'exploitation des ressources naturelles doivent s'insérer dans une base économique plus diversifiée qui inclut des activités de services et de transformation, de même qu'une industrie récréotouristique dynamique.

Il est indéniable que l'agriculture et l'agroalimentaire moderne occupent toujours un rôle vital dans l'économie des régions du Québec. Le profil bioalimentaire 2005 du MAPAQ souligne d'ailleurs que l'agriculture fournit environ 10 % des emplois dans 13 des 17 régions administratives du Québec.⁷

Il faut ajouter à ces emplois ceux offerts par les entreprises de transformation et de distribution alimentaires. Il faut aussi considérer les nombreux emplois liés à l'agriculture dans les domaines des intrants agricoles, du transport, de la vente et de l'entretien de machinerie, des services vétérinaires, des services conseils, de la construction, du financement, des services publics, etc.

L'agriculture et l'agroalimentaire sont des actifs importants de nos régions et de nos communautés rurales. Il est vital de bien définir les conditions et stratégies à mettre en place pour que l'agriculture et l'agroalimentaire contribuent le plus efficacement possible à la vitalité et à la pérennité des communautés rurales.

La Commission souhaite recevoir des commentaires et des avis portant sur les questions suivantes :

- Comment les politiques agricoles peuvent-elles soutenir une agriculture qui contribuera davantage au développement rural?
- Comment tenir compte du potentiel agricole et agroalimentaire régional dans l'élaboration des politiques publiques?
- Quelles opportunités de développement une agriculture moderne peut-elle offrir?
- Comment faire pour mieux répondre au problème de transfert des fermes entre générations et comment inciter les jeunes à miser sur l'agriculture et l'agroalimentaire?

LA COHABITATION DES USAGES

La population, qu'elle soit urbaine ou rurale, est de plus en plus soucieuse de la protection de son environnement et de sa qualité de vie. Elle souhaite que ses préoccupations soient au centre du développement. Elle veut être consultée.

On a récemment assisté à des conflits de cohabitation et d'acceptabilité sociale en milieu rural, principalement à l'égard de la production porcine. Si des facteurs multiples peuvent expliquer ces conflits, plusieurs s'entendent pour dire que, dans bien des cas, ce n'est pas tant la production qui est mise en doute, mais plutôt certaines pratiques et les modalités d'insertion des projets dans leur milieu.

Depuis 1997, le monde municipal s'est vu confier la responsabilité de favoriser la cohabitation entre les activités agricoles et non agricoles, et ce, au moyen des outils de planification et d'aménagement du territoire dont ils sont responsables.⁸ Si les milieux locaux sont invités à favoriser l'émergence de consensus entre les producteurs agricoles, les élus et la population non agricole, plusieurs reconnaissent qu'une saine cohabitation passe aussi par une ouverture et une responsabilisation des entreprises du secteur, une adaptation des pratiques ou des façons de faire et une recherche constante de solutions respectant la viabilité des entreprises.

À l'opposé, le développement en zone agricole d'activités d'autres natures a également été une source de frictions. Pensons notamment aux demandes d'extension en zone agricole pour des fonctions résidentielles, commerciales ou industrielles, de même qu'à l'établissement de résidences isolées. Pensons également aux autres usages impliquant des terres agricoles comme les pistes cyclables, les sentiers pour randonnée pédestre, véhicules tout-terrains (VTT), motoneiges, les emprises destinées au passage des lignes électriques, des oléoducs, aux parcs d'éoliennes, à l'extension de réseaux routiers, etc.

Pour assurer une protection adéquate des terres agricoles du Québec, le gouvernement a instauré, dès 1978, la Loi sur la protection du territoire agricole (LPTA). Les modifications apportées à la LPTA, depuis une dizaine d'années, en font désormais une loi protégeant également les activités agricoles (Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles – LPTAA).⁹

La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) doit gérer les demandes d'autorisation d'activités non agricoles en zone agricole. Ce faisant, elle est généralement confrontée à deux phénomènes : la pression du développement urbain sur les zones agricoles dans les milieux périurbains et l'implantation, en milieu rural, d'activités non agricoles, principalement résidentielles.

Si les pressions sur le territoire agricole s'exercent différemment selon les milieux, peu d'acteurs remettent en question le bien-fondé et l'utilité de la LPTAA. Toutefois, certains intervenants affirment qu'elle ne prend pas toujours adéquatement en compte les particularités régionales. D'autres soutiennent que, en protégeant la fonction agricole de terres qui ont un faible potentiel de production, la LPTAA peut freiner la revitalisation des zones rurales de certaines régions.

Les représentants du milieu agricole, pour leur part, rappellent que moins de 2 % du territoire du Québec est propice à l'agriculture et qu'il faut résolument protéger cette portion de notre territoire.¹⁰

De plus en plus de communautés rurales doivent gérer des problèmes de cohabitation entre les activités agricoles et non agricoles.

- Quels sont les moyens à mettre en place pour faciliter la conciliation et la cohabitation des usages en milieu rural?
- Quels rôles devraient jouer les différents acteurs : la CPTAQ, le milieu municipal, le gouvernement du Québec et ses ministères et organismes, les autres intervenants?
- Le cadre et les modalités de gestion utilisés par la CPTAQ sont-ils adéquats?

DE NOUVELLES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Les nouvelles perspectives de développement agroalimentaire constituent des potentiels de développement local et régional.

Le concept de multifonctionnalité en agriculture est utilisé par plusieurs pays pour mesurer le rôle de l'agriculture et sa contribution à la richesse collective. Cette démarche suppose que l'on s'interroge sur les dispositifs institutionnels, sur les mécanismes de marché et sur les politiques agricoles propres à favoriser un équilibre entre les différentes fonctions de l'agriculture : production de denrées alimentaires, occupation du territoire, dynamisation des communautés rurales et entretien du patrimoine collectif.¹¹

Plusieurs font valoir des perspectives intéressantes pour des cultures non traditionnelles ou des cultures à des fins de biotechnologie. D'autres misent sur le développement d'une agriculture de plus petite taille, une agriculture dite « à temps partagé », ou encore sur l'établissement de plusieurs petites entreprises agricoles soutenues par la communauté.

L'agriculture biologique et d'autres productions « alternatives » sont fréquemment proposées comme réponses aux préoccupations sociales et environnementales et aux nouveaux besoins d'un nombre croissant de consommateurs. Certains se demandent toutefois si les perspectives sont suffisamment intéressantes pour encourager ceux qui veulent prendre ce virage.

La mise en valeur des produits du terroir, les produits artisanaux et l'agrotourisme sont aussi des avenues mises de l'avant afin de diversifier le revenu des entreprises agricoles et des communautés rurales. Certains proposent d'appuyer la mise en valeur des produits du terroir par la création de réseaux de fermes dédiés à ces produits et par la transformation à l'échelle locale. La production en plus grande quantité de produits du terroir pourrait favoriser une transformation et une mise en marché plus locales, ou directement à la ferme. La création de réseaux alternatifs de distribution de ces produits régionaux fait aussi partie des solutions envisagées.

La Commission souhaite recevoir des commentaires et des avis portant sur les questions suivantes :

- Comment favoriser le maintien, l'implantation et le développement en région d'entreprises de transformation alimentaire?
- Comment favoriser l'essor et la viabilité financière de nouveaux types de production?
- Comment faire en sorte que les nouvelles productions trouvent des débouchés suffisants et soient rentables, qu'elles favorisent une occupation dynamique du territoire rural?

10 La gouvernance

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire implique un grand nombre d'acteurs des domaines gouvernemental, privé, syndical, coopératif et volontaire, dont les pouvoirs et les responsabilités sont souvent propres au Québec.

Les gouvernements fédéral et provincial, les administrations locales et régionales, La Financière agricole du Québec (FADQ), l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA) et les coopératives sont des acteurs clés de la gouvernance du secteur agricole et agroalimentaire.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

En vertu de la Loi constitutionnelle, les gouvernements fédéral et provincial possèdent tous deux le pouvoir d'adopter des lois en matière d'agriculture. Cependant, le principe de primauté de la loi fédérale y est affirmé.¹

Les interventions d'Agriculture et Agroalimentaire Canada s'appuient sur une vision pancanadienne du développement du secteur. Un exemple récent, souligné par plusieurs, est le Cadre stratégique agricole (CSA) en vigueur depuis 2003. Il réunit cinq éléments clés soit la gestion des risques de l'entreprise, l'environnement, la salubrité et la qualité des aliments, le renouveau des technologies ainsi que la science et l'innovation.²

Le gouvernement fédéral intervient dans les politiques commerciales agroalimentaires, les accords commerciaux et leur négociation, la promotion des exportations canadiennes et québécoises, l'innocuité des aliments, la traçabilité des produits alimentaires, l'assurance-qualité ainsi que dans l'inspection des aliments, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Finalement, il contribue à la stabilisation des revenus agricoles (PCSRA) et à la bonne gestion des liquidités financières des producteurs agricoles par son programme de paiement anticipé.

Au Québec, l'un des enjeux de négociation et de mise en œuvre du CSA porte sur l'autonomie d'action du Québec et la reconnaissance de ses programmes. Certains questionnent le caractère trop rigide des politiques canadiennes. Ils souhaitent que ces politiques tiennent mieux compte des spécificités, des problématiques, des orientations et des structures institutionnelles québécoises.

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a pour mission « l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable ». ³ Pour cela, il intervient par des programmes et des politiques dans tous les secteurs : la production, la transformation, la distribution, la commercialisation ainsi que la consommation des biens et services agricoles et agroalimentaires. Il joue aussi un rôle en agroenvironnement.

Trois organismes relèvent du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce sont La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). ⁴

Certains déplorent la vocation trop étroitement économique du MAPAQ et le peu de place accordée à la ruralité dans son énoncé de mission. Dans plusieurs pays européens ou encore dans d'autres provinces canadiennes, le ministère de l'Agriculture est également chargé d'intervenir plus largement dans la ruralité, souvent par l'entremise d'une politique rurale. Au Québec, la responsabilité de la ruralité est actuellement confiée au ministère des Affaires municipales et des Régions. D'autres souhaiteraient aussi que le MAPAQ s'occupe davantage de nutrition.

LES INSTANCES RÉGIONALES ET LOCALES

Les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités du Québec, par leurs pouvoirs et responsabilités en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, participent à l'expansion et l'encadrement des activités agricoles et agroalimentaires. Les interventions des MRC et des municipalités sont encadrées par des législations et orientations provinciales.

Le milieu municipal a l'obligation légale de favoriser l'utilisation prioritaire du sol des zones agricoles à des fins d'agriculture et de veiller à la coexistence harmonieuse des usages agricoles et non agricoles ⁵. Les interventions des élus municipaux sont guidées par les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire. La conformité de ces interventions aux orientations fait l'objet d'approbations relevant du ministre des Affaires municipales et des Régions, en consultation avec les autres ministères concernés ⁶. Les MRC et les municipalités ont aussi le pouvoir de déposer des demandes d'exclusion de la zone agricole auprès de la CPTAQ. ⁷

Le milieu municipal exerce aussi certaines responsabilités environnementales qui ont des répercussions sur l'agriculture. Ces responsabilités concernent notamment la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, la détermination et l'application de périmètres de protection des ouvrages de captage d'eau souterraine à des fins d'alimentation en eau potable ainsi que l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Au Québec, l'aide financière aux producteurs passe en bonne partie par La Financière agricole du Québec, une société d'État née en 2001 de la fusion de la Régie des assurances agricoles du Québec et de la Société de financement agricole (SFA). ⁸

Plusieurs soulignent que la composition du conseil d'administration de la FADQ respecte mal les nouvelles règles de gouvernance énoncées dans la Politique sur la gouvernance des sociétés d'État, adoptée par le gouvernement du Québec en 2006. ⁹ Ces règles, qui veulent assurer l'indépendance des conseils d'administration, stipulent que les deux tiers des membres des conseils d'administration, y compris le président, doivent satisfaire à certaines exigences permettant de les qualifier d'indépendants. L'objectif est de s'assurer que les administrateurs ne puissent avoir de relations ou d'intérêts susceptibles de nuire au bon fonctionnement de l'organisme. Comme les sommes d'argent versées aux entreprises agricoles proviennent majoritairement de fonds publics, certains questionnent la présence, au sein du conseil, d'un nombre élevé de représentants de l'Union des producteurs agricoles du Québec, soit 5 membres sur 11.

La Financière agricole du Québec met à la disposition des entreprises agricoles des services de protection du revenu, d'assurance-récoltes et de financement agricole adaptés aux risques inhérents à l'agriculture. Elle administre des valeurs assurées qui s'élèvent à près de 4 milliards de dollars. Son portefeuille de prêts garantis atteint plus de 4 milliards de dollars. L'actif du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers est de plus de 120 millions de dollars. ¹⁰

L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

En vertu de la Loi sur les producteurs agricoles du Québec,¹¹ l'Union des producteurs agricoles est l'unique association accréditée, ce qui lui confère certains rôles particuliers dont celui d'agir comme porte-parole des producteurs agricoles du Québec et de les représenter en général auprès des pouvoirs publics. L'UPA est composée de 155 syndicats de base, 16 fédérations régionales, 222 syndicats et 25 groupes spécialisés. Elle regroupe ses membres selon le territoire d'appartenance et leur type de production.¹²

Selon la Loi sur les producteurs agricoles du Québec, un producteur agricole n'est pas obligé d'adhérer à l'UPA. Il doit cependant lui verser une cotisation. En tant qu'unique association accréditée, elle est en mesure d'établir, de prélever, de recevoir et de redistribuer les cotisations de l'ensemble des producteurs agricoles, même s'ils ne sont pas membres de son organisation.¹¹

En Ontario, il existe aussi une cotisation obligatoire. Toutefois, les producteurs agricoles peuvent choisir de la payer à l'organisation agricole de leur choix parmi celles désignées. Aux États-Unis comme en France et d'autres pays, les cotisations obligatoires destinées aux syndicats agricoles n'existent pas.

L'État a fait de l'UPA un véritable partenaire en lui confiant des responsabilités de gestion à La Financière agricole ainsi que dans le système de mise en marché supervisé par la Régie des marchés agricoles et alimentaires.

LES COOPÉRATIVES

Les coopératives agricoles sont des actrices importantes du secteur agricole et agroalimentaire. Elles jouent un rôle primordial dans le développement des régions.

Par exemple, la Coop fédérée du Québec regroupe 62 000 membres répartis dans une centaine de coopératives agricoles. Sa mission consiste à approvisionner les entreprises agricoles ainsi qu'à transformer et à écouler leurs produits sur les marchés locaux et internationaux.

La Coop fédérée est la 4^e plus grosse entreprise du Québec par ses revenus et la 7^e par son nombre d'employés.¹³

La Commission aimerait recevoir des commentaires et des avis sur les questions suivantes :

- **Quelles réflexions l'équilibre actuel des rôles et des pouvoirs des acteurs vous inspirent-elles?**
- **Les politiques canadiennes font-elles une place suffisante aux particularités, problématiques, orientations et structures du Québec?**
- **Le mandat et les politiques du MAPAQ devraient-ils s'ouvrir davantage aux préoccupations et objectifs touchant la ruralité, l'environnement, la nutrition?**
- **Comment entrevoyez-vous l'avenir pour les coopératives?**

Comment participer

ENGAGEMENTS DE LA COMMISSION

La Commission recherche, de façon systématique, les avis et les diagnostics des personnes et des organismes intéressés par son mandat. À cette fin, la Commission met en place des formules de consultation simples, transparentes, rigoureuses et accessibles aux citoyens et aux citoyennes des régions et des communautés québécoises. Elle prendra en compte les résultats de la consultation dans la formulation de ses recommandations au gouvernement. Elle garantit la transparence et le caractère public de sa démarche. À cet effet, la Commission a adopté un code de déontologie et une politique de consultation qui sont accessibles au public.

AUDIENCES PUBLIQUES RÉGIONALES

Les audiences régionales auront lieu de février à mai 2007, inclusivement. La Commission visitera 15 régions et 26 municipalités. Dans chaque région, l'horaire sera adapté en fonction du nombre de personnes et de groupes qui auront demandé à être entendus. On prévoit que, de façon générale, chaque présence régionale se déroulera sur une période de deux ou trois jours.

Les dates, heures et endroits exacts de la tenue des audiences publiques dans chacune des villes seront diffusés dans les médias régionaux et sur le site Internet de la Commission.

RÉGIONS	VILLES	SEMAINE DU
Mauricie	Trois-Rivières	12 février
Centre-du-Québec	Nicolet Victoriaville	19 février
Chaudière-Appalaches	Saint-Agapit Saint-Joseph-de-Beauce Montmagny	26 février
Montérégie	Sallaberry-de-Valleyfield Saint-Jean Saint-Hyacinthe	5 mars
Bas-Saint-Laurent	La Pocatière Notre-Dame-du-Lac Rimouski	12 mars
Outaouais	Gatineau	19 mars
Lanaudière	Joliette	2 avril
Capitale-Nationale	Baie-Saint-Paul Pont-Rouge	9 avril
Laurentides	Lachute	16 avril
Laval	Laval	23 avril
Estrie	Sherbrooke	30 avril
Abitibi-Témiscamingue	La Sarre Ville-Marie	7 mai
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Alma Ville de Saguenay	14 mai
Côte-Nord	Les Escoumins	21 mai
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure Îles-de-la-Madeleine	28 mai

Ce calendrier de consultation est sujet à changement. Consultez le site Internet de la Commission pour obtenir l'information à jour.

Toute personne, groupe ou organisme intéressé par l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois est invité à soumettre un mémoire.

Les organismes et les individus ayant déposé un mémoire seront invités à le présenter aux commissaires, en public. La période de temps totale réservée aux présentations et aux échanges sera de 20 minutes. Les participants seront invités à faire une brève présentation synthèse de leur mémoire. La priorité sera donnée aux échanges. Les commissaires pourront augmenter ou réduire le temps réservé aux présentations et aux échanges pour faciliter le déroulement des audiences.

Les commissaires liront et analyseront tous les mémoires à l'avance. De plus, ces mémoires seront déposés sur le site Internet de la Commission. Les mémoires de ceux qui n'auront pas fait de présentation en audiences publiques seront quand même analysés et diffusés sur le site de la Commission. Les commissaires accorderont la même attention à tous les mémoires, qu'ils aient fait l'objet d'une présentation ou non.

Afin de faciliter la logistique entourant chaque rencontre, ceux et celles qui souhaitent faire une présentation, appuyée ou non d'un mémoire écrit, doivent s'inscrire et déposer leur mémoire, s'il y a lieu, au bureau de la Commission, au plus tard le lundi précédant la semaine au cours de laquelle seront tenues les audiences publiques régionales visées.

Pour vous inscrire, il suffira de communiquer avec la Commission par courriel, téléphone ou télécopieur.

Courriel : info@caaaq.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 646-1049
Télécopieur : 418 646-1051

Vous devrez fournir les renseignements suivants :

- votre nom;
- l'organisme que vous représentez, s'il y a lieu;
- vos coordonnées; et
- la ville où vous désirez participer.

Pour les interventions non soutenues par un mémoire écrit, une brève description de la présentation doit être mentionnée à la Commission lors de l'inscription.

La Commission est particulièrement intéressée à recevoir les points de vue concernant les sujets traités dans le présent document, mais sans nécessairement s'y limiter.

Chaque mémoire déposé auprès de la Commission doit être rédigé dans le respect des autres participants, c'est-à-dire ne comporter aucun propos pouvant porter atteinte à la dignité, à l'honneur, à la réputation ou à la vie privée de quiconque.

Puisque les documents seront rendus publics, entre autres par l'entremise du site Internet de la Commission, il est important de s'en tenir aux seuls renseignements utiles à l'argumentation développée dans le mémoire et à l'identification du signataire. Les renseignements personnels, comme l'adresse et les numéros de téléphone, devraient être fournis sur une page distincte.

La Commission invite les participants à présenter des documents concis. Si votre texte compte plus de quinze pages, il serait souhaitable de fournir un résumé d'au plus trois pages. Les renseignements complémentaires et la présentation de l'organisme, le cas échéant, devraient être fournis en annexe.

Dans la mesure du possible, les mémoires sont transmis par courriel à la Commission (info@caaaq.gouv.qc.ca), en français ou en anglais. Les mémoires peuvent être transmis dans les formats PDF, Word et PowerPoint.

Ils peuvent également être envoyés par la poste, avec fichier électronique si disponible, à l'adresse suivante :

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
1150, Grande Allée Ouest, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1S 1E5

LES TABLES RONDES

Pour approfondir les thèmes à l'étude, la Commission organisera des tables rondes pour discuter des enjeux spécifiques liés à son mandat d'étude. Les participants aux tables rondes auront fait l'objet d'une invitation préalable et l'activité se tiendra en public. Les discussions seront diffusées sur le site Web de la Commission.

THÈME	ENDROIT	SEMAINE DU
La qualité de vie : aspirations et réalités des familles agricoles	Victoriaville	19 février
Bio énergies, fibres, médicaments : de nouvelles voies en agriculture	Saint-Hyacinthe	5 mars
S'établir en agriculture : de nouvelles façons de faire	Rimouski	12 mars
La protection de l'environnement : les approches à privilégier	Joliette	2 avril
Bâtir ensemble la nouvelle ruralité	Sherbrooke	30 avril
L'agriculture et le dynamisme des régions : miser sur nos forces et nos particularités	Alma	14 mai
L'agroalimentaire et les préoccupations des consommateurs : un dialogue à construire	Montréal	18 juin

AUDIENCES PUBLIQUES À L'ÉCHELLE DU QUÉBEC

Pour mieux accommoder les participants dont le champ d'action est national, la Commission organisera aussi deux séances d'audiences publiques qui se tiendront à Québec et à Montréal en juin 2007. Les personnes et les groupes qui y participeront auront d'abord fait l'objet d'une invitation de la Commission. Les mémoires traitant principalement d'agriculture seront entendus à Québec. Ceux qui aborderont les thématiques liées à la transformation et à la consommation seront entendus à Montréal.

Ces audiences seront précédées ou suivies d'audiences « grand public » ouvertes aux citoyens des régions en question.

Les participants devront déposer leur mémoire au bureau de la Commission au plus tard le vendredi 1^{er} juin 2007, selon les modalités décrites dans la section portant sur les audiences publiques régionales.

Le temps réservé à la présentation et aux échanges sera de 40 minutes, la période réservée à la présentation du mémoire ne devant pas dépasser 20 minutes.

SITE INTERNET

L'adresse Internet du site de la Commission est www.caaq.gouv.qc.ca.

- Le calendrier détaillé des activités publiques peut y être consulté.
- Il sera possible d'y suivre en direct le déroulement des audiences publiques et des tables rondes.
- Les fichiers en format audio demeureront disponibles et pourront être écoutés en différé.
- Une section est réservée à la diffusion des avis et des commentaires reçus du public par courrier ou courriel. La Commission se réserve le droit de ne pas diffuser les commentaires contenant des propos pouvant porter atteinte à la dignité, à l'honneur, à la réputation ou à la vie privée de quiconque.
- Des données et documents sont rendus disponibles pour consultation en ligne, dans le but de faciliter la participation.
- Tous les documents et mémoires déposés à la Commission peuvent être consultés en ligne.
- Il est possible de s'abonner à une infolettre pour être régulièrement informé des activités de la Commission.

Références

Chapitre 1 :

Les besoins alimentaires de la population

1. STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur les dépenses des ménages*, 12 décembre 2005, n° 3508.
2. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Gouvernement du Québec, *Perspectives de la population*, édition 2003.
3. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Gouvernement du Québec, « Si la tendance se maintient... », *Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051*, édition 2003, novembre 2004, 39 p.
4. LABRECQUE, J. *Les comportements des consommateurs : quelques tendances*, Montréal, HEC, mars 2005.
5. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO). *Agriculture mondiale; horizon 2015/2030*, Rapport abrégé, 2002, 80 p.
6. ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) et ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO). *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO, 2006-2015*, éditions OCDE, 223 p.
7. JONES, Timothy W. « How much goes where? The corner of food Loss. », dans *Biocycle*, juillet 2005, p. 2.

Chapitre 2 :

La production agricole

1. Valacta. *Rapport de production*.
2. Compilation du Centre de développement du porc du Québec. *Gestion et exploitation des données*, 2005.
3. AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. *Revenu agricole, situation financière et aide gouvernementale*, septembre 2005 et STATISTIQUE CANADA. *Statistiques financières trimestrielles des entreprises*, deuxième trimestre de 2006.
4. AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. *Revenu agricole, situation financière et aide gouvernementale*, Tableau A.3, septembre 2005.
5. STATISTIQUE CANADA. *Bilan du secteur agricole*, Tableau 21-016-XWF, juin 2006.
6. STATISTIQUE CANADA. *Comptes du bilan national*, 4^e trimestre 2005.
7. OCDE. L'Observateur de l'OCDE, *Le revenu des ménages agricoles : pour des politiques mieux informées*, octobre 2004.
8. STATISTIQUE CANADA. *Revenu des familles agricoles, Recensement 2001*, et catalogue 21-207-XIF, Tableau 023 et 018.
9. US DEPARTMENT OF AGRICULTURE. Economic Research Service, *Income, Wealth, and the Economic Well-Being of Farm Households*, AER-812, Table 2. July 2002.
10. STATISTIQUE CANADA. *Bilan du secteur agricole au 31 décembre 2005*, Tableau 1-25, juin 2006.
11. AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. *Revenu agricole, situation financière et aide gouvernementale*, septembre 2005 et STATISTIQUE CANADA. *Statistiques financières trimestrielles des entreprises*, deuxième trimestre de 2006.
12. GOUIN, Daniel-Mercier. *La gestion de l'offre dans le secteur laitier, un mode de régulation toujours pertinent*, Groupe de recherche en économie et politique agricoles (GREPA), Université Laval, septembre 2004, extrait et mise à jour partielle, mai 2006.
13. LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC. *Rapport annuel 2005-2006*.
14. FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION. *Agriculture mondiale : horizon 2015/2030*, rapport abrégé.

Chapitre 3 :

La transformation alimentaire

1. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *L'activité bioalimentaire au Québec - Bilan 2005, 2006*, 43 p.
2. CONFERENCE BOARD OF CANADA. *Compilation pour agriculture et agroalimentaire Canada*, (2003).
3. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. « L'industrie des aliments et boissons : un stabilisateur économique », *Bioclips*, Vol. 6 n° 1, juin 2003.
4. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Profil - industrie de la transformation alimentaire au Québec*, 02-0076.
5. FILIÈRE AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC. *Diagnostic du secteur agroalimentaire et de l'approche filière du Québec*, 5 mai 2004, Groupe de travail de la Filière agroalimentaire sur le plan d'action 2004-2007, 72 p.

Chapitre 4 :

La distribution des produits alimentaires

1. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Information générale sur le secteur bioalimentaire*, 2005.
2. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *L'activité bioalimentaire au Québec - Bilan 2005, 2006*, 43 p.
3. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Bottin statistique de l'alimentation*, édition 2006, 141 p.
4. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Réunion des cadres du Ministère*, Québec, 9 novembre 2006.
5. AC Nielsen. *The power of private label 2005 : a review of growth trends around the world*.
6. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Rapport annuel de gestion 2004-2005*, 2005, 76 p.

Chapitre 5 :

Le commerce extérieur de produits agricoles et agroalimentaires

1. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois*, document de référence, 1998, mise à jour des tableaux et graphiques du document de référence de 1998, novembre 2006; et STATISTIQUE CANADA. *Statistiques du commerce international*, 2004; et MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Activité bioalimentaire au Québec - bilan 2005*, édition 2006.
2. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Valeur des exportations et des importations internationales de produits bioalimentaires, Québec, 2001-2006*, décembre 2006.
3. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *L'industrie bioalimentaire du Québec*, 2005.
4. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Conférence aux cadres du Ministère sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois*, Québec, 9 novembre 2006.
5. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Bottin statistique de l'alimentation*, édition 2006.
6. BANQUE DU CANADA.

7. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Exportation des principaux produits*, septembre 2006 et STATISTIQUE CANADA. *Le Quotidien*, 24 novembre 2006.

8. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Bottin statistique de l'alimentation*, édition 2006.

9. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois*, Document de référence, 1998, mise à jour des tableaux et graphiques du document de référence de 1998, novembre 2006.

Chapitre 6 :

Le développement des ressources humaines

1. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. Programmes du secondaire, [En ligne] www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/md/formation/

2. Institut de technologie agroalimentaire. *Cultiver ton avenir! Rapport annuel 2004-2005*, 2005, Service des communications, 14 p.

3. Données de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), 2006.

4. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Évolution des inscriptions en 1^{ère} année à l'enseignement secondaire et collégial, 1999-2003. Production animale et végétale*, [En ligne] www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/md/formation/formationstatistiques/inscription/

5. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Données d'établissement (déclaration des clientèles au 20 septembre pour 2004, 2005 et 2006)*, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs.

6. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois*. Mise à jour des tableaux et graphiques du document de référence de 1998, 2006, 30 p.

7. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Les diplômés universitaires en agroalimentaire. Tendances 1991-2001*, l'innovation technologique en agroalimentaire, 2003, 23 p.

8. MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. *Vue d'ensemble agriculture et pêches*, information sur le marché du travail, [En ligne] imt.emploiquebec.net/mtg/inter/noncache/contenu/asp/mtg322_vueensmlsect_01.asp?lang=FRAN&Porte=3&typesect=1istesect&asect=3&cregn=QC&listsect=3&sregns=QC&PT1=8&PT2=17&PT3=12&sec=01&cmpregn=QC

9. Groupe AGECO. *La rareté de la main-d'œuvre agricole : une analyse économique*, étude préparée pour le comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, 2003, 128 p.

10. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Des actions pour le présent. Une vision pour l'avenir. Rapport annuel de gestion 2004-2005*, 2005, 79 p.

11. Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec. *Rapport annuel 2005*.

12. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Entente sur les services-conseils aux entreprises agricoles : le ministre M. Laurent Lessard et le président de l'UPA, M. Laurent Pellerin, signent une entente favorisant l'accès aux services-conseils*, communiqué de presse diffusé le 11 novembre 2005, 2 p.

Chapitre 7 :

L'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement

1. STATISTIQUES CANADA. *Superficie totale des fermes, modes d'occupation et terres en culture, par province (Recensements de l'agriculture de 1981 à 2001)*, gouvernement du Canada, 2001, www40.statcan.ca/102/cst01/agrc25f_f.htm

2. BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec - Rapport principal - *L'inscription de la production porcine dans le développement durable*, gouvernement du Québec, 2003, 237 p.

3. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Politique nationale de l'eau*, gouvernement du Québec, 2002, 103 p.

4. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Portrait global de la qualité de l'eau des principales rivières du Québec*, gouvernement du Québec, 2005, www.mddep.gouv.qc.ca/chronique/2005/janvier-mars/050124-portrait.htm

5. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Synthèse des informations environnementales disponibles en matière agricole au Québec*, gouvernement du Québec, 2003, 142 p.

6. MINISTÈRES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, *Liste des milieux affectés par les cyanobactéries*, Direction du suivi de l'état de l'environnement, gouvernement du Québec, 2006, 4 p.

7. BLAIS, S. « La problématique des cyanobactéries (algues bleu-vert) à la baie de Missisquoi en 2001 », *Agrosol*, vol. 13, n° 2, 2002, p. 103-110.

8. MINISTÈRES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS; DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX; DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION et INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Étude sur la qualité de l'eau potable dans sept bassins versants en surplus de fumier et impacts potentiels sur la santé*, gouvernement du Québec, 2004, 9 tomes.

9. BPR. *Suivi 2003 du portrait agroenvironnemental des fermes du Québec*, outil d'aide à l'identification des enjeux prioritaires et des pistes d'action, 2005, 171 p.

10. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Capacité de support des activités agricoles par les rivières : le cas du phosphore total*, gouvernement du Québec, 2005, 28 p.

11. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, *Description statistique des propriétés chimiques des sols minéraux du Québec*, 2005, 108 p.

12. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles du Québec*, gouvernement du Québec, 1990, 13 tomes.

13. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2003 et évolution depuis 1990*, gouvernement du Québec, 2006, mddep.gouv.qc.ca/changements/ges/2003/index.htm

14. BPR. *Suivi 2003 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec*, rapport final, 2005, 66 p.

15. BÉLANGER, L., M. GRENIER, S. DESLANDES et D. BOSSÉ. *Atlas de conservation des boisés en paysage agricole*. Environnement Canada, Service canadien de la faune, 1998, www.qc.ec.gc.ca/faune/atlas/html/atlas_f.html

16. [OGM.gouv.qc.ca](http://ogm.gouv.qc.ca). Source d'information sur les organismes génétiquement modifiés, gouvernement du Québec, 2006, www.ogm.gouv.qc.ca/

17. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Règlement sur les exploitations agricoles*, gouvernement du Québec, 2002, 31 p.

18. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Rapport annuel de gestion*, gouvernement du Québec, 2006, 110 p.

19. STATISTIQUE CANADA. *Regards sur l'industrie agroalimentaire et la communauté agricole, portrait partiel des investissements agricoles visant la protection de l'environnement*, gouvernement du Canada, 2004, 11 p.

Chapitre 8 :

La santé et les préoccupations des consommateurs

1. STATISTIQUES CANADA. *Espérance de vie des Canadiens*, gouvernement du Canada, 2000
2. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Rapport annuel de gestion*, gouvernement du Québec, 2006, 109 p.
3. Fondation David Suzuki. *Les aliments que nous mangeons*, la réglementation en matière de pesticides - une comparaison internationale, 2006, 37p.
4. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Code de gestion des pesticides*, gouvernement du Québec, 2003, 28 p.
5. GIROUX, I. « Source d'exposition humaine aux pesticides », *Vecteur environnement*, vol. 39, n° 3, 2006, p. 12-14.
6. Ordre des médecins vétérinaires. Communication personnelle, 2006.
7. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Préoccupations du Ministère adressées à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois*, 2006, 13 p.
8. BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec - Rapport principal - *L'inscription de la production porcine dans le développement durable*, gouvernement du Québec, 2003, 237 p.
9. OGM.gouv.qc.ca. *Source d'information sur les organismes génétiquement modifiés*, gouvernement du Québec, 2006, www.ogm.gouv.qc.ca/
10. FILIÈRE BIOLOGIQUE DU QUÉBEC. *Plan stratégique du secteur des aliments biologiques du Québec 2004-2009*, 2003, 27 p.
11. Sondage Decima Research Inc. *Agriculture et Agroalimentaire Canada*, [En ligne] www.passeportsante.net/fr/Actualites/Dossiers/ArticleComplementaire.aspx?doc=aliments_fonctionnels_pourquoi_do (Consulté en juin 2004).
12. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Investir pour l'avenir. Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes liés au poids, 2006-2012*, 2006, 50 p.
13. MONGEAU, L., N. AUDET, J. AUBIN et R. BARALDI. *L'excès de poids dans la population québécoise de 1987 à 2003*, 2005, Institut national de la santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec, 23 p.
14. LAFLEUR, Ginette et col. *Enquête sur la santé psychologique des producteurs agricoles du Québec*, Université de Moncton, 2006, 77p.
15. Association canadienne de sécurité agricole. *Programme canadien de surveillance des blessures en milieu agricole*, Université Queen's, 2006, med.s.queensu.ca/~emresrch/caisp/bienvenue.html
16. COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC. *Les travailleuses québécoises et les lésions professionnelles, où en sommes-nous*, 2006, 36 p.

Chapitre 9 :

La ruralité et le développement régional

1. HESNE, L. *La situation démographique au Québec. Bilan 2005*, Institut de la statistique du Québec, décembre 2005, 345 p.
2. Solidarité rurale du Québec. *Avis pour une nouvelle Politique nationale de la ruralité*, 2006, 60 p.
3. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet des années 1996 à 2005 selon le découpage géographique au 1er janvier 2006*, [En ligne] www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/index.htm
4. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC dans Solidarité rurale du Québec. *Avis pour une nouvelle Politique nationale de la ruralité*, 2006, 60 p.
5. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION. « Portrait socio-économique des régions du Québec », *L'Économètre*, 2006, 111 p.

6. STATISTIQUE CANADA. *Recensement agricole de 2001*, [En ligne] www40.statcan.ca/102/cst01/agrc42f_f.htm
7. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec. Estimation pour 2005*, 2006. [En ligne] www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/md/statistiques/donneesregionales
8. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles*, document complémentaire révisé, 2001, 43 p.
9. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ). *La Commission*, [En ligne] www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=commission
10. Coalition pour la protection du territoire agricole. *Maintenir la pérennité agricole : une priorité*, [En ligne] www.upa.qc.ca/fra/coalition/index.asp
11. DEBAILLEUL, G. *Développement économique régional, tourisme et agriculture, tourisme multifonctionnalité en agriculture*, dans Téoros, Vol. 20 n°2, été 2001, p. 52 à 59.

Chapitre 10 :

La gouvernance

1. GOUVERNEMENT DU CANADA. *Loi constitutionnelle de 1867, article 95*, [En ligne] lois.justice.gc.ca/fr/const/c1867_f.html#distribution
2. AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. *Le cadre stratégique pour l'agriculture. Une politique agricole au XXI^e siècle*, [En ligne] www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php
3. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, L.R.Q., c.M-14, [En ligne] www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Ministere/md/Lois/
4. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Rapport annuel de gestion 2005-2006*, 2006, 111 p.
5. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, L.R.Q., chapitre p-41.1.
6. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *Orientations gouvernementales en matière d'aménagement : la protection du territoire et des activités agricoles*, 2001 et l'addenda de 2005.
7. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *La municipalité régionale de comté : compétences et responsabilités*, 2004, 59 p.
8. LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC. *Historique et mission*, [En ligne] www.fadq.qc.ca/index.php?id=6
9. MINISTÈRE DES FINANCES. *Moderniser la gouvernance des sociétés d'État. Énoncé de politique*, 2006, 33 p.
10. LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC. *Mission*, [En ligne] www.fadq.qc.ca/index.php?id=6
11. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Loi sur les producteurs agricoles, L.R.Q. chapitre P-28, [En ligne] www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=%2F%2FP_28%2FP28.htm
12. Union des producteurs agricoles du Québec. *Qui sommes-nous? Vue d'ensemble*, [En ligne] www.upa.qc.ca/fra/qui_sommes_nous/vue_ensemble.asp
13. ARTEAU, M., BRASSARD, M. J., MALO, M. C. *Les secteurs et le mouvement coopératif québécois : portrait et défis*, Centre de recherche sur les innovations sociales, UQAM, 2006, 17 p.



**Commission sur l'avenir de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois**

1150, Grande Allée Ouest, 1^{er} étage

Québec (Québec)

G1S 1E5

TÉL. : 418 646-1049

TÉLÉC. : 418 646-1051

www.caaaq.gouv.qc.ca

